

RFFA Résultats de la procédure de consultation

Participants

La période de consultation courrait du 19 octobre au 30 novembre 2018. Il n'a plus été tenu compte des réponses reçues après le 5 décembre 2018.

Entités consultées	Entités ayant répondu	Abréviations
1. Partis et associations politiques		
- Parti socialiste jurassien	√	PSJ
- Parti libéral-radical jurassien	√	PLRJ
- Union démocratique fédérale Jura	X	UDF
- Combat socialiste et parti ouvrier populaire CS-POP	√	CS-POP
- Parti chrétien social indépendant	√	PCSI
- Union démocratique du centre	X	UDC
- Les Verts jurassiens	√	Verts
- Parti évangélique Jura	√	PEV JU
- Parti démocrate-chrétien du Jura	√	PDC
2. Communes jurassiennes		
- Association jurassienne des communes	√	AJC
- Communes jurassiennes	Alle, Beurnevésin, Boncourt, Bourrignon, Breuleux, Bure, Clos du Doubs, Cornol, Courgenay, Courrendlin, Courtedoux, Dampfreux, Delémont, Genevez, Haute-Ajoie, Haute- Sorne, Lajoux, Montfaucon, Noirmont, Porrentruy, Saulcy	Nom des communes
3. Associations faïtières de l'économie		
- Chambre de commerce et d'industrie du Jura	√	CCIJ
- Fédération des entreprises romandes de l'Arc jurassien	√	FER ARC JU
- Conseil du notariat	√	Cons. Not.

RFFA Résultats de la procédure de consultation

Participants

La période de consultation courrait du 19 octobre au 30 novembre 2018. Il n'a plus été tenu compte des réponses reçues après le 5 décembre 2018.

Entités consultées	Entités ayant répondu	Abréviations
4. Associations syndicales		
- Union syndicale jurassienne	X	
- Unia Transjuranne	√	Unia
- Coordination des syndicats de la fonction publique	√	CDS

RFFA Résultats de la procédure de consultation

Participants

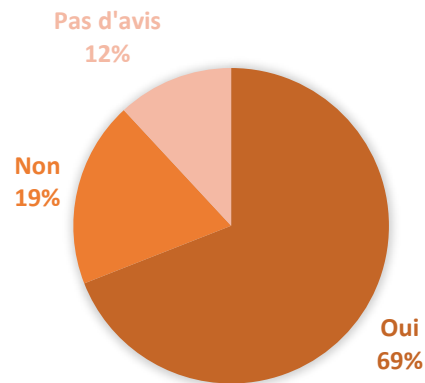
La période de consultation courrait du 19 octobre au 30 novembre 2018. Il n'a plus été tenu compte des réponses reçues après le 5 décembre 2018.

Entités consultées	Entités ayant répondu	Abréviations
5. Entités diverses		
- Ordre neuchâtelois et jurassien des experts-comptables	√	ONJEC
- Ordre Romand des Experts fiscaux - Section Jura	√	OREF-JU
- Chambre d'agriculture	X	
- Caisses d'allocations familiales	Swissmem, Caisse de compensation RCJU, Caisse de compensation pour allocations familiales FER CCAF	
- Conseil de la collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et canton du Jura	√	CCECCR
- Eglise réformée du canton du Jura	√	ERCJ
- Association jurassienne des maisons pour enfants et adultes	X	
6. Entités ayant répondu sans y avoir été invitées		
- Parti ouvrier et populaire jurassien	√	POP Jura

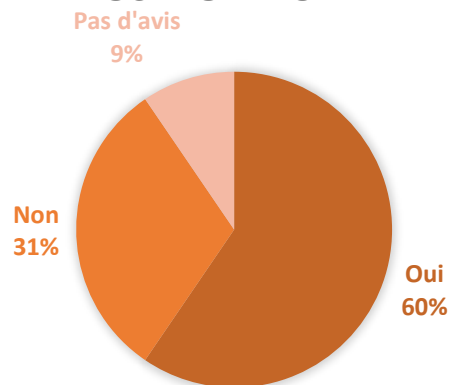
RFFA Résultats de la procédure de consultation

Résumé graphique des réponses

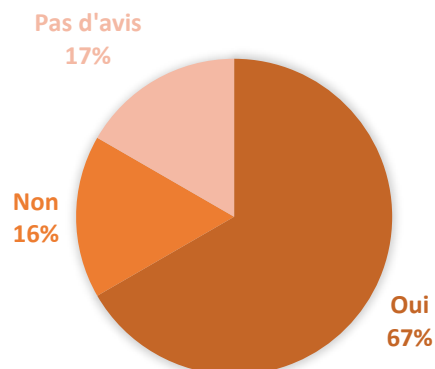
ETES-VOUS FAVORABLE À LA STRATÉGIE GLOBALE DU GOUVERNEMENT ?



ETES-VOUS FAVORABLE À LA BAISSÉ PROGRESSIVE DU TAUX D'IMPOSITION DU BÉNÉFICE À 15% ?



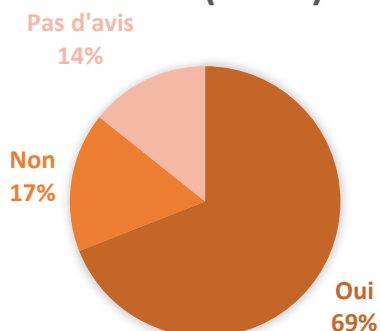
ETES-VOUS FAVORABLE À L'INTRODUCTION D'UNE PATENT BOX AVEC UN ALLÈGEMENT DE 90% ?



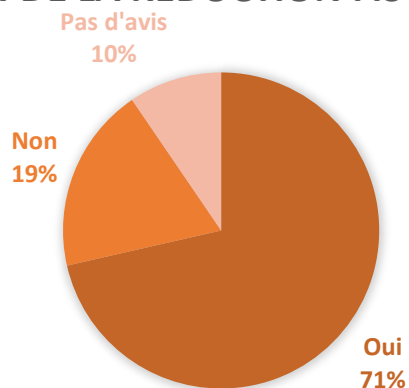
RFFA Résultats de la procédure de consultation

Résumé graphique des réponses

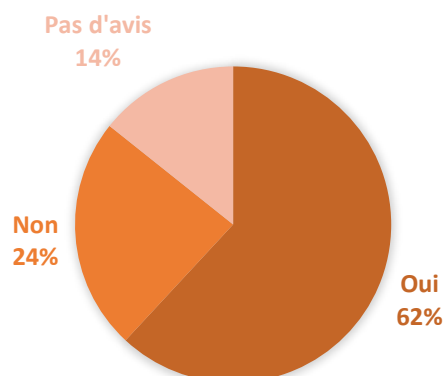
ETES-VOUS FAVORABLE À L'INTRODUCTION DE DÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR DÉPENSES DE R&D (150%) ?



ETES-VOUS FAVORABLE À L'INTRODUCTION D'UNE LIMITATION DE LA RÉDUCTION FISCALE À 70% ?



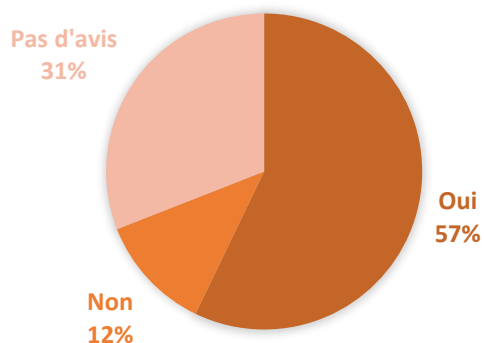
ETES-VOUS FAVORABLE À L'ADAPTATION DE L'IMPOSITION PARTIELLE DES DIVIDENDES ?



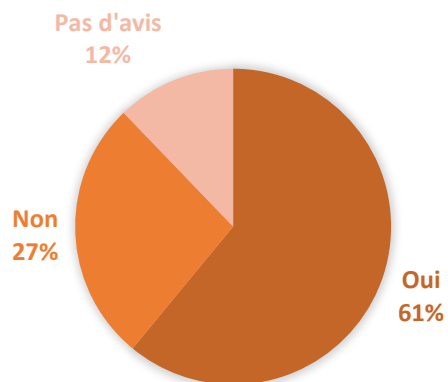
RFFA Résultats de la procédure de consultation

Résumé graphique des réponses

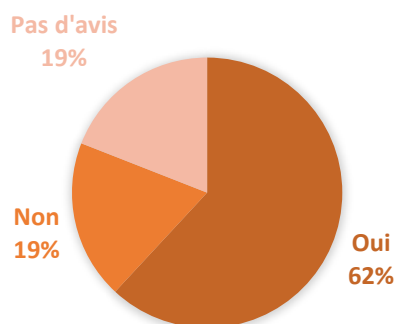
ETES-VOUS FAVORABLE À LA DÉCLARATION DES RÉSERVES LATENTES ?



ETES-VOUS FAVORABLE À LA BAISSÉ DU TAUX ORDINAIRE DE L'IMPÔT SUR LE CAPITAL ?



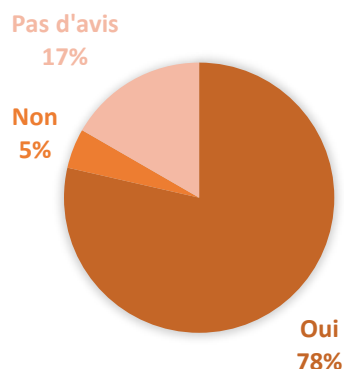
ETES-VOUS FAVORABLE À L'ALLÈGEMENT DE L'IMPÔT SUR LE CAPITAL RELATIF À CERTAINS ACTIFS ?



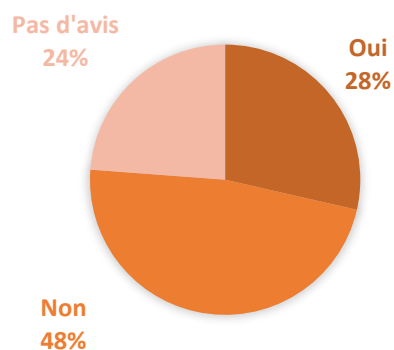
RFFA Résultats de la procédure de consultation

Résumé graphique des réponses

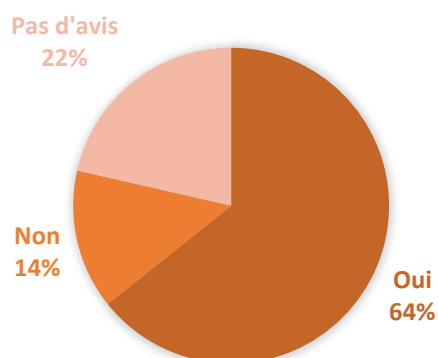
ETES-VOUS FAVORABLE À L'AUGMENTATION DE LA DÉDUCTION FISCALE POUR COTISATIONS D'ASSURANCE ?



ETES-VOUS FAVORABLE À LA MISE EN VIGUEUR DIFFÉRÉE DE L'AUGMENTATION DES DÉDUCTIONS POUR ASS.-MALADIE ?



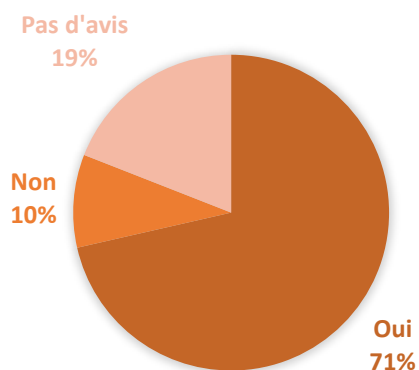
ETES-VOUS FAVORABLE À L'AUGMENTATION DE LA DÉDUCTION POUR FRAIS DE GARDE ?



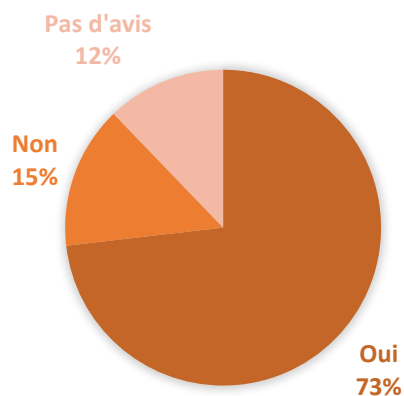
RFFA Résultats de la procédure de consultation

Résumé graphique des réponses

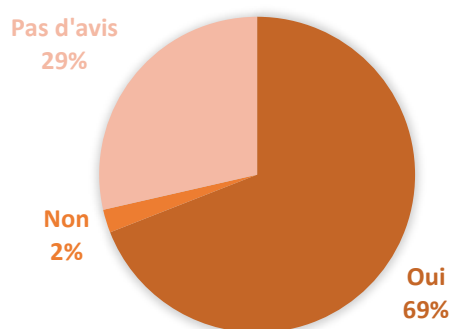
ETES-VOUS FAVORABLE À LA MODIFICATION DE L'IMPOSITION DES GAINS IMMOBILIERS ?



ETES-VOUS FAVORABLE AU PRÉLÈVEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACCUEIL EXTRA-FAMILIALE ?



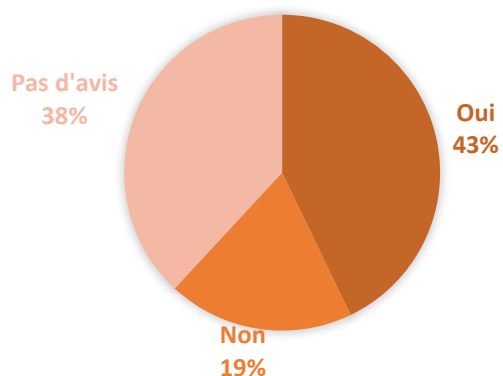
ETES-VOUS FAVORABLE AU VERSEMENT D'UNE COMPENSATION AUX COMMUNES (TRANSITOIRE) ?



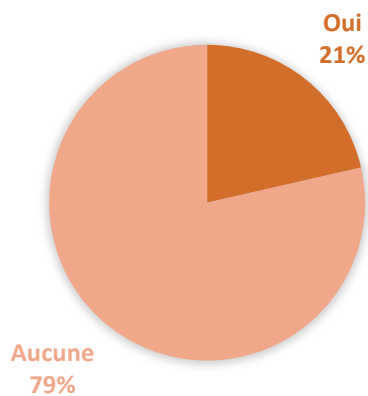
RFFA Résultats de la procédure de consultation

Résumé graphique des réponses

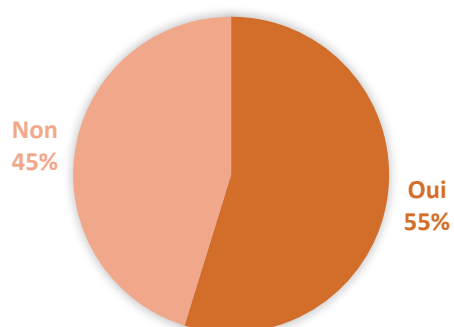
ETES-VOUS FAVORABLE AU VERSEMENT D'UNE
COMPENSATION AUX COMMUNES ?



PROPOSITION D'AUTRES MESURES ?



AUTRES REMARQUES GÉNÉRALES ?



1. Stratégie globale du Gouvernement (chiffre 2.1 du rapport) ?

(Pour cette question et les suivantes, les remarques des participants sont retranscrites telles qu'écrites dans les questionnaires)

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Saulcy (Commune de)	Saulcy	Oui	
Swissmem (Caisse de comp.)	Swissmem	Pas d'avis	
Haute-Ajoie (Commune de)	Haute-Ajoie	Oui	Si le canton du Jura veut rester attractif, il est nécessaire d'agir.
Les Genevez (Commune de)	Genevez	Pas d'avis	
Beurnevésin (Commune de)	Beurnevésin	Non	
Conseil du Notariat	Conseil Notaria	Oui	
Breuleux (Commune des)	Breuleux	Oui	
Caisse de compensation RCJU	CCJU	Pas d'avis	
Bure (Commune de)	Bure	Oui	Au vu du contexte international et national (PF 17), la stratégie proposée par le Gouvernement semble adéquate.
Verts jurassiens	Verts	Non	Nous aimerions une stratégie "zéro perte". Le nouveau taux d'imposition des bénéficiaires devant être compensé par les nouvelles ressources. Nous sommes favorables à des mesures dans le domaine de la recherche et du développement. Dans ce sens, nous sommes contre les mesures d'accompagnement qui péjorent la situation et nous acceptons les gains de financement.
Dampheux (Commune de)	Dampheux	Oui	
Parti libéral-radical jurassien	PLRJ	Oui	Pour le PLRJ, il s'agit d'un projet équilibré qui permet de rendre notre canton compétitif à l'échelon intercantonal tout en faisant un geste très important pour l'ensemble de la population via l'augmentation des déductions des assurances-maladies ainsi que des frais de garde des enfants.
Parti Evangélique Jura	PEV JU	Oui	De manière générale, oui. Toutefois, les mesures de financement s'apparentent fort à un retour des réductions de l'impôt des personnes morales sous d'autres formes d'augmentation des charges qui chargeront par un autre biais les finances des personnes morales. Il n'est pas sûr que ces dernières seront dupes de ce subterfuge.
Boncourt (Commune de)	Boncourt	Oui	

1. Stratégie globale du Gouvernement (chiffre 2.1 du rapport) ?

(Pour cette question et les suivantes, les remarques des participants sont retranscrites telles qu'écrites dans les questionnaires)

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Clos du Doubs (Commune de)	Clos du Doubs	Oui	Le coût pour les communes est conséquent et pourrait contribuer à une hausse de la quotité des impôts communaux. Le risque qu'une partie des citoyens se retrouve devant une situation fiscale neutre est bien réel et n'est pas évoqué dans le rapport.
Cornol (Commune de)	Cornol	Oui	
Porrentruy (Commune de)	Porrentruy	Pas d'avis	Si la stratégie semble être cohérente, l'impact sur les finances communales est inquiétant et non supportable. Une hausse de la quotité au niveau communal n'est pas exclue à l'avenir vu la perte de rentrées financières et aura pour conséquence un effet négatif sur l'imposition des personnes morales pour qui une amélioration de la situation est recherchée par le projet RFFA. Par ailleurs, le retour sur investissement de 4 mios supposé à l'horizon 2024 paraît très/trop ambitieux. Si ce gain n'est pas atteint, l'impact sera encore plus conséquent pour nos communes que ce qui est annoncé.
Unia Transjurane	Unia	Non	Si le syndicat Unia soutient en son principe l'abolition des régimes fiscaux privilégiés accordés à certaines entreprises, il considère que rien ne justifie d'accorder des baisses fiscales générales aux sociétés implantées dans le Jura. Les principes de l'égalité de traitement et de proportionnalité ne semblent pas respectés ici, la stratégie globale du Gouvernement apparaissant incontestablement privilégié les intérêts des entreprises au détriment de ceux des personnes physiques qui apparaissent clairement lésées.
Le Noirmont (Commune de)	Noirmont	Oui	
Ordre JU et NE des experts comptables	ONJEC	Oui	Notre ordre considère la stratégie du Gouvernement adéquate. Attractive pour les entreprises innovantes. Equilibrée avec des mesures en faveur des familles. Par contre, défavorable pour les PME.
Courgenay (Commune de)	Courgenay	Oui	Marge de manœuvre restreinte.

1. Stratégie globale du Gouvernement (chiffre 2.1 du rapport) ?

(Pour cette question et les suivantes, les remarques des participants sont retranscrites telles qu'écrites dans les questionnaires)

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Syndicat fonction publique	CDS	Non	En préambule, la CDS a décidé de répondre à cette consultation sous l'angle de la sauvegarde du financement des services publics et du statut des agents qui en assurent le fonctionnement. On peut estimer sans trop s'avancer que les associations faïtières de l'économie répondront en s'intéressant exclusivement à l'intérêt des entreprises. Charge à l'Etat d'effectuer la pesée des intérêts qui s'impose. Ainsi, la CDS estime que l'application des régimes spéciaux, qui concernent aujourd'hui dans le Jura 10% des entreprises, pour 40 à 50 emplois, à l'ensemble des entreprises jurassiennes va entraîner des pertes trop importantes pour le financement des collectivités publiques. Nous ne partageons pas l'optimisme du Gouvernement quant aux retours ultérieurs sur investissements, la concurrence fiscale entre les cantons étant le moteur principal de ce projet fédéral. Le Jura peinera toujours à soutenir la comparaison intercantonale.
Courtedoux (Commune de)	Courtedoux	Oui	
Association jurassienne des communes	AJC	Oui	En préambule, le Comité AJC salue la réflexion du Gouvernement quant à la mise en œuvre de la réforme fiscale et le financement de l'AVS acceptés par le Parlement fédéral. La réflexion a abouti sur plusieurs mesures qui doivent répondre aux nouveaux standards internationaux, d'où la complexité de l'exercice, comment rendre encore plus attractif un canton au niveau fiscal quand il fait déjà partie des cantons appliquant un des taux d'imposition les plus élevés en Suisse, tout en sachant que les cantons appliquant déjà un taux plus bas, vont encore le diminuer. Nul besoin d'être comptable pour en comprendre la complexité. Dans sa globalité, le Gouvernement a mené une réflexion intelligente.
Conseil de la collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et canton du Jura	CCECCR	Oui	
Courrendlin (Commune de)	Courrendlin	Oui	

1. Stratégie globale du Gouvernement (chiffre 2.1 du rapport) ?

(Pour cette question et les suivantes, les remarques des participants sont retranscrites telles qu'écrites dans les questionnaires)

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Haute-Sorne (Commune de)	Haute-Sorne	Non	La stratégie retenue par le Gouvernement va gravement péjorer les finances des administrations publiques, notamment des communes. Les compensations prévues ne vont, et de loin, pas permettre de contrebalancer les pertes et les recettes fiscales escomptées par la mise en place du projet sont très aléatoires. D'autre part et d'une manière plus générale, ces mesures vont encore accentuer la disparité entre l'imposition des personnes morales et physiques.
Combat socialiste et Parti ouvrier et populaire	CS-POP	Non	Nous sommes d'avis que les revenus de l'Etat ne doivent pas être vilipendés. Ainsi, une baisse fiscale à l'ensemble des entreprises jurassiennes va provoquer des pertes financières importantes qu'il ne sera pas possible de récupérer plus tard. La simple déclaration d'intention s'agissant d'une amélioration de la situation à long terme n'est pas sérieuse. Nous constatons que la RFFA au niveau national conduit toujours à une concurrence fiscale entre les cantons, ce qui n'est pas souhaitable. Enfin, plusieurs des mesures proposées dans le projet soumis risquent de pousser les entreprises à utiliser des artifices comptables pour échapper encore plus à l'impôt (p. exemple augmenter la capitalisation de manière à échapper à l'impôt sur le bénéfice).
Montfaucon (Commune de)	Montfaucon	Oui	
Ordre Romand des Experts fiscaux - Section Jura	OREF-JU	Oui	Notre ordre considère la stratégie du Gouvernement adéquate. Attractive pour les entreprises innovantes. Equilibrée avec des mesures en faveur des familles. Par contre, défavorable pour les PME.
Eglise réformée du canton du Jura	ERCJ	Oui	
Parti socialiste jurassien	PSJ	Non	Le Gouvernement jurassien souhaite "placer le canton du Jura dans la moyenne des cantons en ce qui concerne le taux d'imposition du bénéfice". Cette volonté, ajoutée à celle d'étendre les différentes possibilités de déductions fiscales (R&D, Patent Box, etc.), ne nous paraît pas responsable en regard de l'état des finances publiques jurassiennes d'une part, d'une équité fiscale nécessaire entre les personnes morales et les personnes physiques d'autre part.

1. Stratégie globale du Gouvernement (chiffre 2.1 du rapport) ?

(Pour cette question et les suivantes, les remarques des participants sont retranscrites telles qu'écrites dans les questionnaires)

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Bourrignon (Commune de)	Bourrignon	Oui	
Alle (Commune de)	Alle	Oui	Avec ce projet de modification de la loi d'impôt et de la loi sur l'action sociale, la RCJU donne une très belle opportunité d'ouvrir la porte aux entreprises du secteur tertiaire sur le territoire cantonal.
Caisse de Compensation pour allocations familiales FER CCAF	FER CCAF	Pas d'avis	

1. Stratégie globale du Gouvernement (chiffre 2.1 du rapport) ?

(Pour cette question et les suivantes, les remarques des participants sont retranscrites telles qu'écrites dans les questionnaires)

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Fédération des Entreprises romandes de l'Arc jurassien	FER ARC JU	Oui	<p>1. Pour les raisons évoqués dans le rapport du Gouvernement, la réforme de la fiscalité des entreprises est d'une impérieuse nécessité pour la place économique suisse, pour l'emploi, les finances publiques et le bien-être de la population. Si la solution trouvée au plan fédéral n'est pas idéale en liant fiscalité et financement de l'AVS, instaurant un regrettable mélange des genres, elle a le grand mérite de trouver une issue à la réforme de la fiscalité des entreprises, rendue urgente sous la pression internationale. Seule réponse ayant permis de trouver un consensus aux Chambres fédérales, nous la soutenons néanmoins avec vigueur.</p> <p>A ce stade, nous tenons à relever que la baisse de la fiscalité des entreprises, rendue nécessaire par l'obligation qui nous est imposée par la communauté internationale d'abolir les statuts fiscaux spéciaux, ne peut être assimilée à un cadeau fiscal aux entreprises, comme d'aucuns le prétendent. Il ne s'agit ni plus ni moins que de la suppression de la rente de situation fiscale dont bénéficie la Suisse qui n'est désormais plus tolérée. C'est un retour à un contexte normalisé qui aurait dû prévaloir dans le passé.</p> <p>2. Sur le plan jurassien, nous partageons l'analyse du Gouvernement selon laquelle il est impératif d'abaisser la charge fiscale des entreprises suite à l'abolition des statuts spéciaux. La perte de substance fiscale en cas de délocalisation des entreprises au bénéfice desdits statuts et la quasi certitude, dans un contexte de concurrence fiscale internationale et intercantonale, de n'en voir plus aucune s'implanter dans notre canton induirait inmanquablement une hausse de la fiscalité non seulement des entreprises mais également des personnes physiques. Compte tenu de la charge fiscale très élevée que connaît le canton du Jura, une augmentation de celle-ci ne serait tout simplement pas envisageable.</p>

1. Stratégie globale du Gouvernement (chiffre 2.1 du rapport) ?

(Pour cette question et les suivantes, les remarques des participants sont retranscrites telles qu'écrites dans les questionnaires)

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Chambre de commerce et d'industrie du Jura	CCIJ	Oui	
Parti chrétien social indépendant	PCSI	Oui	
Parti démocrate chrétien	PDC	Oui	En préambule, le PDC Jura salue la réflexion du Gouvernement quant à la mise en oeuvre de la réforme fiscale et financement de l'AVS acceptée par le Parlement fédéral. La réflexion a abouti sur plusieurs mesures qui doivent répondre aux nouveaux standards internationaux, d'où la complexité de l'exercice, comment rendre encore plus attractif un canton au niveau fiscal quand il fait déjà partie des cantons appliquant un des taux d'imposition les plus élevés en Suisse, tout en sachant que les cantons appliquant déjà un taux plus bas, vont encore le diminuer. Nul besoin d'être comptable pour en comprendre la complexité. Dans sa globalité, le PDC Jura approuve la réflexion du Gouvernement mais fait part également de ses réserves quant à la situation financière de l'Etat.
Delémont (Commune de)	Delémont	Oui	
Lajoux (Commune de)	Lajoux	Oui	Dès crèches aussi pour les petites communes comme Lajoux.
Parti ouvrier et populaire jurassien	POP Jura	Non	Nous sommes d'avis que les revenus de l'Etat ne doivent pas être vilipendés. Ainsi, une baisse fiscale à l'ensemble des entreprises jurassiennes va provoquer des pertes financières importantes qu'il ne sera pas possible de récupérer plus tard. La simple déclaration d'intention s'agissant d'une amélioration de la situation à long terme n'est pas sérieuse. Nous constatons que la RFFA au niveau national conduit toujours à une concurrence fiscale entre les cantons ce qui n'est pas souhaitable. Enfin, plusieurs des mesures proposées dans le projet soumis risquent de pousser les entreprises à utiliser des artifices comptables pour échapper encore plus à l'impôt (p. exemple augmenter la capitalisation de manière à échapper à l'impôt sur le bénéfice).

1. Stratégie globale du Gouvernement (chiffre 2.1 du rapport) ?

(Pour cette question et les suivantes, les remarques des participants sont retranscrites telles qu'écrites dans les questionnaires)

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
-----------	-------------	---------	-----------

Réponses	Décompte	Ratio
Oui	29	69.05%
Non	8	19.05%
Pas d'avis	5	11.90%

2.1 Baisse progressive du taux d'imposition du bénéfice

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Saulcy (Commune de)	Saulcy	Oui	
Swissmem (Caisse de comp.)	Swissmem	Pas d'avis	
Haute-Ajoie (Commune de)	Haute-Ajoie	Oui	Le choix de diminuer le taux d'imposition implique pour les communes de réduire leurs charges. L'exercice pour équilibrer les comptes communaux sera de plus en plus irréalisable.
Les Genevez (Commune de)	Genevez	Pas d'avis	
Beurnevésin (Commune de)	Beurnevésin	Non	
Conseil du Notariat	Conseil Notaria	Oui	
Breuleux (Commune des)	Breuleux	Non	La baisse projetée est trop conséquente par rapport à d'autres cantons suisses. Une proposition de baisse progressive à 16% sera tolérable. Cette différence de 1% permettrait tout de même d'encaisser des rentrées fiscales non-négligeables. Nous partons du principe que, tant pour les personnes morales que physiques, celui qui gagne doit payer. Nous sommes d'accord pour une baisse, mais pas autant conséquente.
Caisse de compensation RCJU	CCJU	Pas d'avis	
Bure (Commune de)	Bure	Oui	Le taux choisi semble le meilleur pour éviter des délocalisations d'entreprises et se rapproche de nombreux cantons. Le 1% de différence avec d'autres cantons ne devrait pas décourager les entreprises à s'installer au sein du canton au vu des avantages (terrains, coût de la main d'œuvre, etc.) que pourraient en retirer ces entreprises.
Verts jurassiens	Verts	Non	Voir réponse question 1.
Dampreux (Commune de)	Dampreux	Oui	
Parti libéral-radical jurassien	PLRJ	Oui	Une baisse échelonnée du taux d'imposition permet de lisser les coûts pour les finances de l'Etat.
Parti Evangélique Jura	PEV JU	Oui	
Boncourt (Commune de)	Boncourt	Oui	

2.1 Baisse progressive du taux d'imposition du bénéfice

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Clos du Doubs (Commune de)	Clos du Doubs	Oui	
Cornol (Commune de)	Cornol	Oui	
Porrentruy (Commune de)	Porrentruy	Non	Le taux est trop bas pour notre région et ses communes, et la diminution trop rapide.
Unia Transjurane	Unia	Non	L'absence de mesures suffisantes pour contrer la concurrence fiscale entre les cantons est malsaine. C'est un leurre de croire que l'attractivité de notre canton trouve son fondement principalement au niveau fiscal. Aucun élément objectif ne permet d'affirmer à suffisance que le taux d'imposition est l'élément essentiel sur lequel se basent les entreprises dans leur choix de s'établir dans le canton du Jura. A plus forte raison que, comme l'indique le Gouvernement, le Jura est plutôt dans la queue du peloton et le restera nonobstant une baisse du taux d'imposition du bénéfice à 15 %. Dans la pesée des intérêts en présence, il serait peu raisonnable de prendre le risque de baisser drastiquement le taux d'imposition du bénéfice, qui aura des conséquences négatives certaines sur les finances de l'Etat, dans la seule expectativa non étayée d'avoir un retour sur investissement qui demeure purement hypothétique. La seule certitude est que la baisse du taux préconisé mettra par ricochet en péril de nombreuses prestations offertes par l'Etat, ce qui ne sera pas sans conséquence à terme sur la perte d'attractivité cantonale.
Le Noirmont (Commune de)	Noirmont	Non	Les pertes fiscales estimées sont à notre avis trop importantes tant pour le canton que pour les communes. On pourrait par exemple adopter un taux d'imposition de 16% en gardant la dégressivité sur 3 ans.
Ordre JU et NE des experts comptables	ONJEC	Non	Un taux fixé à 15% est en soi déjà assez peu concurrentiel en comparaison intercantonale (à l'exception notable de Berne). L'introduction d'une baisse progressive renforcera ce déficit d'image.
Courgenay (Commune de)	Courgenay	Oui	

2.1 Baisse progressive du taux d'imposition du bénéfice

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Syndicat fonction publique	CDS	Non	La mise en péril des prestations publiques par des pertes estimées en 2024, pour ce seul élément, à 32,77 mios est évidente et dangereuse pour les services publics jurassiens. La part de la population qui a besoin de ces prestations en bénéficiant ainsi du rôle redistributif de l'impôt en fera directement les frais et de manière trop importante.
Courtedoux (Commune de)	Courtedoux	Oui	
Association jurassienne des communes	AJC	Oui	Comme dix-huit cantons auront des taux d'imposition inférieurs à 14 %, opter pour 15 % paraît être une bonne option, le Canton du Jura demeure compétitif.
Conseil de la collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et canton du Jura	CCECCR	Oui	
Courrendlin (Commune de)	Courrendlin	Oui	
Haute-Sorne (Commune de)	Haute-Sorne	Non	Ce taux, ajouter aux autres mesures prévues, va engendrer des pertes fiscales importantes. Sans mesures de compensations concrètes, les collectivités publiques ne pourront plus financer et donc assumer leur obligations.
Combat socialiste et Parti ouvrier et populaire	CS-POP	Non	Le bénéfice doit être imposé de manière à générer des moyens de permettre à l'Etat d'assurer l'indispensable redistribution des richesses. Les hommes et les femmes qui génèrent ces richesses grâce à leur travail sont en droit d'attendre de l'Etat des prestations efficaces garanties justement par des rentrées fiscales suffisantes. La perte de plus de 32 mios jusqu'en 2024 provoquera une fois encore des réductions de prestations de la part de l'Etat, lesquelles pèseront sur les plus démunis et sur celles et ceux qui justement permettent par leur travail de générer les bénéfices.
Montfaucon (Commune de)	Montfaucon	Oui	
Ordre Romand des Experts fiscaux - Section Jura	OREF-JU	Non	Un taux fixé à 15% est en soi déjà assez peu concurrentiel en comparaison intercantonale (à l'exception notable de Berne). L'introduction d'une baisse progressive renforcera ce déficit d'image.

2.1 Baisse progressive du taux d'imposition du bénéfice

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Eglise réformée du canton du Jura	ERCJ	Oui	
Parti socialiste jurassien	PSJ	Non	Nous ne pouvons rejoindre la volonté du Gouvernement d'abaisser le taux d'imposition du bénéfice à 15%. Nous allons par contre dans le sens du Gouvernement en ce qui concerne une baisse par paliers sur plusieurs années.
Bourrignon (Commune de)	Bourrignon	Oui	
Alle (Commune de)	Alle	Oui	
Caisse de Compensation pour allocations familiales FER CCAF	FER CCAF	Pas d'avis	
Fédération des Entreprises romandes de l'Arc jurassien	FER ARC JU	Oui	<p>Au vu des finances publiques, nous comprenons qu'un taux d'imposition inférieur à 15% ne soit pas raisonnable. Toutefois, en regard des taux d'imposition des autres cantons qui seront plus attractifs, le taux de 15% est le minimum qui doit absolument être atteint. Nous resterons parmi les quelques cantons avec un taux d'imposition le plus élevé. Les cantons voisins immédiats proposeront des taux inférieurs, de même que les deux Bâle avec qui le canton du Jura collabore notamment dans le cadre du parc d'innovation du Nord-Ouest de la Suisse. De fait, pour espérer ne pas perdre en attractivité et voir des entreprises s'implanter, le taux d'imposition jurassien doit être, pour le moins, au plus près de ceux qui se pratiquent dans son environnement immédiat.</p> <p>Afin d'atténuer les effets sur les finances publiques d'une baisse immédiate du taux d'imposition à 15%, nous partageons la proposition d'une diminution progressive telle qu'imaginée. Le temps ainsi mis à disposition permettra aux collectivités publiques (Etat et communes) d'adapter leurs charges de fonctionnement.</p>

2.1 Baisse progressive du taux d'imposition du bénéfice

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Chambre de commerce et d'industrie du Jura	CCIJ	Oui	
Parti chrétien social indépendant	PCSI	Oui	Compromis acceptable en lien avec la capacité du Canton et son attractivité. En espérant que les principaux contribuables ont été préalablement contactés pour s'assurer des éventuelles conséquences....
Parti démocrate chrétien	PDC	Oui	Comme dix-huit cantons auront des taux d'imposition inférieurs à 14 %, opter pour 15 % paraît être une bonne option, le Canton du Jura demeure compétitif.
Delémont (Commune de)	Delémont	Oui	
Lajoux (Commune de)	Lajoux	Oui	
Parti ouvrier et populaire jurassien	POP Jura	Non	Le bénéfice doit être imposé de manière à générer des moyens de permettre à l'Etat d'assurer l'indispensable redistribution des richesses. Les hommes et les femmes qui génèrent ces richesses grâce à leur travail sont en droit d'attendre de l'Etat des prestations efficaces garanties justement par des rentrées fiscales suffisantes. La perte de plus de 32 mios jusqu'en 2024 provoquera une fois encore des réductions de prestations de la part de l'Etat, lesquelles pèseront sur les plus démunis et sur celles et ceux qui justement permettent par leur travail de générer les bénéfices.

Réponses	Décompte	Ratio
Oui	25	59.52%
Non	13	30.95%
Pas d'avis	4	9.52%

2.2 Introduction d'une Patent Box avec un allègement de 90%

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Saulcy (Commune de)	Saulcy	Pas d'avis	
Swissmem (Caisse de comp.)	Swissmem	Pas d'avis	
Haute-Ajoie (Commune de)	Haute-Ajoie	Oui	
Les Genevez (Commune de)	Genevez	Pas d'avis	
Beurnevésin (Commune de)	Beurnevésin	Non	
Conseil du Notariat	Conseil Notaria	Oui	
Breuleux (Commune des)	Breuleux	Oui	
Caisse de compensation RCJU	CCJU	Pas d'avis	
Bure (Commune de)	Bure	Oui	
Verts jurassiens	Verts	Non	Nous ne comprenons pas dans le rapport la phrase "la LHID oblige les cantons à introduire la Patent Box". Cela est contredit par l'annexe 2 où trois cantons ne l'introduisent pas (BE, GL et VD). Si cette assertion est fautive, nous n'aimerions pas de Patent Box, sinon nous aimerions un allègement à 50% afin de ne pas trop charger le fardeau (sic).
Dampreux (Commune de)	Dampreux	Oui	
Parti libéral-radical jurassien	PLRJ	Oui	Le coût est faible, et il permet d'être à la pointe de la concurrence dans ce domaine. Cela peut ouvrir des marchés notamment dans le domaine médical.
Parti Evangélique Jura	PEV JU	Oui	
Boncourt (Commune de)	Boncourt	Oui	
Clos du Doubs (Commune de)	Clos du Doubs	Oui	
Cornol (Commune de)	Cornol	Oui	
Porrentruy (Commune de)	Porrentruy	Oui	Mais un allègement de 90% semble trop important.

2.2 Introduction d'une Patent Box avec un allègement de 90%

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Unia Transjurane	Unia	Non	<p>Un allègement de 90 % d'un impôt sur le bénéficiaire résultant de brevet dont pourrait bénéficier certaines entreprises paraît disproportionné et abusif comparativement à l'imposition qui régit les personnes physiques. L'imposition doit rester équitable entre les entreprises et les personnes physiques, chacun devant participer selon sa capacité contributive. Ce type de "cadeau" est difficilement soutenable et apparaît à nos yeux comme un "avantage fiscal injustifié".</p> <p>D'autre part, le Gouvernement admet lui-même qu'à terme cette mesure pourrait avoir des conséquences négatives sur les budgets des collectivités publiques de sorte qu'elle ne paraît pas appropriée dans la pesée des intérêts en présence pour ce motif également.</p>
Le Noirmont (Commune de)	Noirmont	Oui	
Ordre JU et NE des experts comptables	ONJEC	Oui	Cette mesure est à saluer. Elle vise à renforcer l'attractivité du canton en matière de technologie et d'innovation; souvent le fait d'entreprises tournées vers l'étranger.
Courgenay (Commune de)	Courgenay	Oui	
Syndicat fonction publique	CDS	Pas d'avis	En lien avec les principes évoqués préalablement, cet allègement paraît exagéré. En regard de la concurrence à laquelle le Jura peut prétendre participer, c'est dans ce domaine peut-être, dans la logique des cadeaux fiscaux envisagés que le Jura peut espérer jouer. D'où notre indécision quant à cette mesure. En matière de concurrence, il serait bon de rappeler également le niveau des salaires pratiqués dans le Jura qui compense largement les coûts fiscaux prétendument élevés pour une entreprise dans notre canton.
Courtedoux (Commune de)	Courtedoux	Oui	
Association jurassienne des communes	AJC	Oui	Comme de nombreux pays ont déjà testé l'encouragement aux activités provenant de la propriété intellectuelle, choisir cette option pour le Canton du Jura est intéressante, dans le sens où le Canton du Jura pourra devenir compétitif vis-à-vis de ses cantons voisins.

2.2 Introduction d'une Patent Box avec un allègement de 90%

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Conseil de la collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et canton du Jura	CCECCR	Pas d'avis	
Courrendlin (Commune de)	Courrendlin	Oui	
Haute-Sorne (Commune de)	Haute-Sorne	Non	La Confédération oblige l'introduction d'une Patent Box, c'est le taux prévu qui interpelle. Le Gouvernement reconnaît d'ailleurs que ce taux pourrait avoir des conséquences négatives sur les budgets des collectivités publiques et qu'il pourrait être corrigé à la baisse. Evitons cette situation et appliquons un taux raisonnable.
Combat socialiste et Parti ouvrier et populaire	CS-POP	Non	Le taux proposé est bien trop élevé.
Montfaucon (Commune de)	Montfaucon	Oui	
Ordre Romand des Experts fiscaux - Section Jura	OREF-JU	Oui	Cette mesure est à saluer. Elle vise à renforcer l'attractivité du canton en matière de technologie et d'innovation; souvent le fait d'entreprises tournées vers l'étranger.
Eglise réformée du canton du Jura	ERCJ	Oui	
Parti socialiste jurassien	PSJ	Non	Si la Confédération oblige l'introduction de la Patent Box, c'est ici le taux qui pose problème (90%). Si cette mesure est à ce stade "peu coûteuse pour l'Etat" selon l'appréciation du Gouvernement, il serait judicieux de connaître les conséquences à long terme d'une telle politique fiscale. Le Gouvernement reconnaît d'ailleurs que ce taux pourrait avoir des conséquences négatives sur les budgets des collectivités publiques et que, par conséquent, il pourrait être corrigé à la baisse. Selon nous, il n'est pas responsable de prendre une mesure comme celle-ci en affirmant la corriger par la suite si celle-ci venait à coûter trop cher. La logique inverse doit prévaloir : limiter le taux puis éventuellement l'augmenter avec le temps si cela s'avère possible.
Bourrignon (Commune de)	Bourrignon	Oui	

2.2 Introduction d'une Patent Box avec un allègement de 90%

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Alle (Commune de)	Alle	Oui	
Caisse de Compensation pour allocations familiales FER CCAF	FER CCAF	Pas d'avis	
Fédération des Entreprises romandes de l'Arc jurassien	FER ARC JU	Oui	Nous partageons l'analyse et la proposition du Gouvernement.
Chambre de commerce et d'industrie du Jura	CCIJ	Oui	
Parti chrétien social indépendant	PCSI	Oui	Assurera une attractivité du Canton dans ce domaine. En espérant que cela se traduise dans la réalité par l'implantation de sociétés à haute valeur ajoutée et spécialisées dans la recherche.
Parti démocrate chrétien	PDC	Oui	Comme de nombreux pays ont déjà testé l'encouragement aux activités provenant de la propriété intellectuelle, choisir cette option pour le Canton du Jura est intéressant, dans le sens où le Canton du Jura pourra devenir compétitif vis-à-vis de ses cantons voisins.
Delémont (Commune de)	Delémont	Oui	
Lajoux (Commune de)	Lajoux	Oui	
Parti ouvrier et populaire jurassien	POP Jura	Non	Le taux proposé est bien trop élevé.

Réponses	Décompte	Ratio
Oui	28	66.67%
Non	7	16.67%
Pas d'avis	7	16.67%

2.3 Introduction d'une déduction supplémentaire de 50% pour la R&D

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Saulcy (Commune de)	Saulcy	Oui	
Swissmem (Caisse de comp.)	Swissmem	Pas d'avis	
Haute-Ajoie (Commune de)	Haute-Ajoie	Oui	
Les Genevez (Commune de)	Genevez	Pas d'avis	
Beurnevésin (Commune de)	Beurnevésin	Non	
Conseil du Notariat	Conseil Notaria	Oui	
Breuleux (Commune des)	Breuleux	Oui	
Caisse de compensation RCJU	CCJU	Pas d'avis	
Bure (Commune de)	Bure	Oui	
Verts jurassiens	Verts	Non	Nous ne sommes pas d'accord avec la déduction supplémentaire de 50%. Nous aimerions la déduction supplémentaire de 20% afin de ne pas trop charger le fardeau (sic).
Dampreux (Commune de)	Dampreux	Oui	
Parti libéral-radical jurassien	PLRJ	Oui	Avec le développement technologique croissant, la charge dévolue à la R&D devient de plus en plus importante et doit être soutenue. Il en va de la création et du maintien d'emplois à haute valeur ajoutée, cette dernière étant garante d'un niveau de salaires plus élevés.
Parti Evangélique Jura	PEV JU	Oui	
Boncourt (Commune de)	Boncourt	Oui	
Clos du Doubs (Commune de)	Clos du Doubs	Oui	
Cornol (Commune de)	Cornol	Oui	
Porrentruy (Commune de)	Porrentruy	Oui	Mais un allègement de 50% semble trop important.

2.3 Introduction d'une déduction supplémentaire de 50% pour la R&D

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Unia Transjurane	Unia	Non	L'impôt doit être établi sur des critères objectifs. Permettre à une entité de déduire fiscalement des charges qui somme toute n'existent pas concrètement ne paraît pas la marche à suivre la plus adéquate sous l'angle des principes généraux qui régissent l'activité fiscale jurassienne, en particulier l'interdiction de l'arbitraire et l'abus de droit.
Le Noirmont (Commune de)	Noirmont	Oui	
Ordre JU et NE des experts comptables	ONJEC	Oui	Cet outil est sans doute le meilleur de la panoplie. Son utilisation maximale par la présente réforme est à saluer avec enthousiasme.
Courgenay (Commune de)	Courgenay	Oui	
Syndicat fonction publique	CDS	Pas d'avis	Même remarque que pour question 2.2.
Courtedoux (Commune de)	Courtedoux	Oui	
Association jurassienne des communes	AJC	Oui	L'encouragement pour les entreprises axant leurs activités sur la recherche et le développement est également une mesure allant dans le même sens que la précédente, au niveau de l'attractivité du Canton du Jura.
Conseil de la collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et canton du Jura	CCECCR	Pas d'avis	
Courrendlin (Commune de)	Courrendlin	Oui	
Haute-Sorne (Commune de)	Haute-Sorne	Non	Comment peut-on envisager que les sociétés puissent déduire 150% des frais de R&D ? Cette mesure n'est pas admissible notamment en regard de la fiscalité des personnes physiques.
Combat socialiste et Parti ouvrier et populaire	CS-POP	Non	Le taux de réduction pour R&D (150%) est ridicule du point de vue de l'égalité de traitement entre contribuables qu'ils soient des personnes morales ou des personnes physiques. On permet aux entreprises de déduire des montants qui n'existent pas (150% !).

2.3 Introduction d'une déduction supplémentaire de 50% pour la R&D

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Montfaucon (Commune de)	Montfaucon	Oui	
Ordre Romand des Experts fiscaux - Section Jura	OREF-JU	Oui	Cet outil est sans doute le meilleur de la panoplie. Son utilisation maximale par la présente réforme est à saluer avec enthousiasme.
Eglise réformée du canton du Jura	ERCJ	Oui	
Parti socialiste jurassien	PSJ	Non	Cette mesure interpelle en regard de la fiscalité des personnes physiques. La proposition de déduire des frais qui n'existent pas n'est pas admissible (150% des frais de R&D). De plus, elle ferait perdre près de 2 millions de recettes aux collectivités publiques alors que, de l'aveu même du Gouvernement, cette mesure pourrait concerner uniquement 27 grandes entreprises.
Bourrignon (Commune de)	Bourrignon	Oui	
Alle (Commune de)	Alle	Oui	
Caisse de Compensation pour allocations familiales FER CCAF	FER CCAF	Pas d'avis	
Fédération des Entreprises romandes de l'Arc jurassien	FER ARC JU	Oui	Nous partageons l'analyse et la proposition du Gouvernement.
Chambre de commerce et d'industrie du Jura	CCIJ	Oui	
Parti chrétien social indépendant	PCSI	Oui	
Parti démocrate chrétien	PDC	Oui	L'encouragement pour les entreprises axant leurs activités sur la recherche et le développement est également une mesure allant dans le même sens que la précédente, au niveau de l'attractivité du Canton du Jura.
Delémont (Commune de)	Delémont	Oui	
Lajoux (Commune de)	Lajoux	Oui	

2.3 Introduction d'une déduction supplémentaire de 50% pour la R&D

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Parti ouvrier et populaire jurassien	POP Jura	Non	Le taux de réduction pour R&D (150%) est ridicule du point de vue de l'égalité de traitement entre contribuables qu'ils soient des personnes morales ou des personnes physiques. On permet aux entreprises de déduire des montants qui n'existent pas (150% !).

Réponses	Décompte	Ratio
Oui	29	69.05%
Non	7	16.67%
Pas d'avis	6	14.29%

2.4 Limitation de la réduction fiscale à 70%

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Saulcy (Commune de)	Saulcy	Oui	
Swissmem (Caisse de comp.)	Swissmem	Pas d'avis	
Haute-Ajoie (Commune de)	Haute-Ajoie	Oui	
Les Genevez (Commune de)	Genevez	Oui	
Beurnevésin (Commune de)	Beurnevésin	Non	
Conseil du Notariat	Conseil Notaria	Pas d'avis	
Breuleux (Commune des)	Breuleux	Oui	
Caisse de compensation RCJU	CCJU	Pas d'avis	
Bure (Commune de)	Bure	Oui	
Verts jurassiens	Verts	Non	
Dampreux (Commune de)	Dampreux	Oui	
Parti libéral-radical jurassien	PLRJ	Oui	Il faut un système de garde-fous afin d'éviter des abus et une optimisation fiscale qui ne serait pas juste au regard des impôts des personnes physiques.
Parti Evangélique Jura	PEV JU	Oui	
Boncourt (Commune de)	Boncourt	Oui	
Clos du Doubs (Commune de)	Clos du Doubs	Oui	
Cornol (Commune de)	Cornol	Oui	
Porrentruy (Commune de)	Porrentruy	Oui	Mais un socle imposable minimum de 50% nous semblerait plus approprié dans la mesure où une limitation de la réduction fiscale à 50% est déjà un geste important.
Unia Transjurane	Unia	Non	Si en son principe cette limitation est déjà plus que contestable, il est patent que le canton doit utiliser sa marche de manœuvre et fixer si tel doit être le cas un socle d'imposition bien plus important.
Le Noirmont (Commune de)	Noirmont	Oui	
Ordre JU et NE des experts comptables	ONJEC	Oui	La fixation d'un socle minimum bas est cohérente avec l'attractivité voulue en direction de la recherche et de l'innovation.
Courgenay (Commune de)	Courgenay	Oui	

2.4 Limitation de la réduction fiscale à 70%

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Syndicat fonction publique	CDS	Non	Ce socle est exagérément baissé. En regard des mesures évoquées aux questions 2.2 et 2.3, n'imposer que 30% des bénéfices est inacceptable à nos yeux. Toutes les entreprises développent des techniques comptables légales leur permettant de réduire si nécessaire les montants de leurs bénéfices.
Courtedoux (Commune de)	Courtedoux	Oui	
Association jurassienne des communes	AJC	Oui	L'introduction d'un socle de 30 % dans le canton du Jura est également une mesure attractive. Cette limitation correspond à un taux d'imposition plancher de 10,11 %, très concurrentiel tant au niveau national qu'international. En effet, avec un tel taux, le canton du Jura se trouverait en 9e position par rapport aux autres cantons en matière de taxation des bénéfices provenant de brevet et d'encouragement de la R&D. Si le canton souhaite diversifier son tissu économique, notamment en attirant des sociétés actives dans les sciences de la vie, un tel taux est un avantage indéniable par rapport aux cantons voisins de Bâle-Campagne (10,73 %), Bâle-Ville (11,03 %), Soleure (10,49 %), Berne (16,37 %), Neuchâtel (11,26 %) ou Argovie (11,20 %).
Conseil de la collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et canton du Jura	CCECCR	Oui	
Courrendlin (Commune de)	Courrendlin	Oui	
Haute-Sorne (Commune de)	Haute-Sorne	Non	Les cantons sont libres d'appliquer un taux d'imposition plus élevé. Les finances des administrations publiques ne permettent pas un socle imposable aussi bas.
Combat socialiste et Parti ouvrier et populaire	CS-POP	Non	Le socle d'imposition minimum de 30% est bien trop bas ! La nécessité de garantir des entrées financières à l'Etat (Voir ci-dessous) doit rester au cœur des préoccupations.
Montfaucon (Commune de)	Montfaucon	Oui	

2.4 Limitation de la réduction fiscale à 70%

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Ordre Romand des Experts fiscaux - Section Jura	OREF-JU	Oui	La fixation d'un socle minimum bas est cohérente avec l'attractivité voulue en direction de la recherche et de l'innovation.
Eglise réformée du canton du Jura	ERCJ	Oui	
Parti socialiste jurassien	PSJ	Non	Comme indiqué dans le rapport du Gouvernement, les cantons sont libres d'adopter un taux d'imposition plus élevé. En regard de la situation financière de notre canton et des communes, il ne paraît pas opportun d'introduire un socle imposable minimum aussi bas. Celui-ci doit donc, selon nous, être sensiblement relevé.
Bourrignon (Commune de)	Bourrignon	Oui	
Alle (Commune de)	Alle	Oui	
Caisse de Compensation pour allocations familiales FER CCAF	FER CCAF	Pas d'avis	
Fédération des Entreprises romandes de l'Arc jurassien	FER ARC JU	Oui	Nous partageons l'analyse et la proposition du Gouvernement.
Chambre de commerce et d'industrie du Jura	CCIJ	Oui	
Parti chrétien social indépendant	PCSI	Oui	

2.4 Limitation de la réduction fiscale à 70%

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Parti démocrate chrétien	PDC	Oui	L'introduction d'un socle de 30 % dans le canton du Jura est également une mesure attractive. Cette limitation correspond à un taux d'imposition plancher de 10,11 %, très concurrentiel tant au niveau national qu'international. En effet, avec un tel taux, le canton du Jura se trouverait en 9e position par rapport aux autres cantons en matière de taxation des bénéficiaires provenant de brevet et d'encouragement de la R&D. Si le canton souhaite diversifier son tissu économique, notamment en attirant des sociétés actives dans les sciences de la vie, un tel taux est un avantage indéniable par rapport aux cantons voisins de Bâle-Campagne (10,73 %), Bâle-Ville (11,03 %), Soleure (10,49 %), Berne (16,37 %), Neuchâtel (11,26 %) ou Argovie (11,20 %).
Delémont (Commune de)	Delémont	Oui	
Lajoux (Commune de)	Lajoux	Oui	
Parti ouvrier et populaire jurassien	POP Jura	Non	Le socle d'imposition minimum de 30% est bien trop bas ! La nécessité de garantir des entrées financières à l'Etat (Voir ci-dessous) doit rester au cœur des préoccupations.

Réponses	Décompte	Ratio
Oui	30	71.43%
Non	8	19.05%
Pas d'avis	4	9.52%

2.5 Adaptation de l'imposition partielle des dividendes

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Saulcy (Commune de)	Saulcy	Oui	
Swissmem (Caisse de comp.)	Swissmem	Pas d'avis	
Haute-Ajoie (Commune de)	Haute-Ajoie	Oui	
Les Genevez (Commune de)	Genevez	Pas d'avis	
Beurnevésin (Commune de)	Beurnevésin	Non	
Conseil du Notariat	Conseil Notaria	Pas d'avis	
Breuleux (Commune des)	Breuleux	Oui	
Caisse de compensation RCJU	CCJU	Pas d'avis	
Bure (Commune de)	Bure	Oui	
Verts jurassiens	Verts	Non	
Dampreux (Commune de)	Dampreux	Oui	
Parti libéral-radical jurassien	PLRJ	Oui	Afin de permettre aux actionnaires de transformer leurs dividendes et ainsi de pouvoir avoir un impact positif sur l'économie, un geste supplémentaire avec une imposition à 60% au lieu de 70% pourrait être envisagée.
Parti Evangélique Jura	PEV JU	Oui	
Boncourt (Commune de)	Boncourt	Oui	
Clos du Doubs (Commune de)	Clos du Doubs	Oui	
Cornol (Commune de)	Cornol	Oui	
Porrentruy (Commune de)	Porrentruy	Oui	
Unia Transjurane	Unia	Oui	Le syndicat Unia est pour une imposition totale des dividendes.
Le Noirmont (Commune de)	Noirmont	Non	A notre avis, ce taux devrait être fixé à 80%.
Ordre JU et NE des experts comptables	ONJEC	Non	Cette mesure n'est pas favorable. Elle risque d'avoir un impact psychologique très négatif en regard de l'économie qu'elle procure. Elle est particulièrement dommageable pour les PME.
Courgenay (Commune de)	Courgenay	Oui	

2.5 Adaptation de l'imposition partielle des dividendes

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Syndicat fonction publique	CDS	Non	Les dividendes, au même titre que tout autre revenu personnel, doivent être imposés entièrement. Le Gouvernement lui-même fait état de la transformation possible de salaires en dividendes pour échapper à la fiscalisation de ces revenus. La parade est donc clairement de les considérer comme des salaires, fiscalement aussi.
Courtedoux (Commune de)	Courtedoux	Oui	
Association jurassienne des communes	AJC	Oui	Une augmentation de l'imposition des dividendes se justifie pour éviter notamment une modification comportementale (changement de statut des sociétés de personnes en sociétés anonymes ou par le versement de dividendes plutôt qu'une hausse de salaire). Le relèvement de l'imposition des dividendes à 70 % paraît équitable.
Conseil de la collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et canton du Jura	CCECCR	Pas d'avis	
Courrendlin (Commune de)	Courrendlin	Oui	
Haute-Sorne (Commune de)	Haute-Sorne	Oui	
Combat socialiste et Parti ouvrier et populaire	CS-POP	Non	Les dividendes trouvent leur origine dans les résultats du travail. Il y a donc lieu de les imposer au même titre que les salaires.
Montfaucon (Commune de)	Montfaucon	Oui	
Ordre Romand des Experts fiscaux - Section Jura	OREF-JU	Non	Cette mesure n'est pas favorable. Elle risque d'avoir un impact psychologique très négatif en regard de l'économie qu'elle procure. Elle est particulièrement dommageable pour les PME.
Eglise réformée du canton du Jura	ERCJ	Oui	
Parti socialiste jurassien	PSJ	Oui	A condition que cela s'applique dans le cadre d'un projet global équilibré ce qui, de notre point de vue, n'est pas le cas à ce jour.

2.5 Adaptation de l'imposition partielle des dividendes

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Bourrignon (Commune de)	Bourrignon	Oui	
Alle (Commune de)	Alle	Oui	
Caisse de Compensation pour allocations familiales FER CCAF	FER CCAF	Pas d'avis	
Fédération des Entreprises romandes de l'Arc jurassien	FER ARC JU	Non	<p>Le relèvement de l'imposition des dividendes de 60% à 70% a pour effet de maintenir au niveau actuel la double imposition économique. De fait, pour les détenteurs de participations qualifiées, l'augmentation de la part imposable des dividendes compensera la baisse des taux d'imposition des personnes morales!</p> <p>Or, le maintien d'un faible taux d'imposition des dividendes est tout-à-fait déterminant pour l'attractivité de notre canton. C'est un élément particulièrement important pour les propriétaires et chefs d'entreprises dans leur choix de localisation et d'investissement. Nos observons par ailleurs, que la neutralité fiscale du relèvement du taux d'imposition des dividendes n'interviendra qu'à partir du moment où le taux d'imposition atteindra 16%, soit à partir de 2022. En 2020 et 2021, le relèvement à 70% induira une hausse de la fiscalité ! Enfin, si une hausse de l'imposition des dividendes devait être retenue, il est plus que probable qu'on assistera à un prélèvement de substance dans les entreprises avant que le taux ne soit relevé. Les rentrées fiscales futures en seront diminuées et la capacité de résilience des entreprises en cas de retournement conjoncturel en sera amoindrie, ce qui fragilisera d'autant plus le tissu économique.</p> <p>Nous soutenons donc le maintien du taux à son niveau actuel.</p>
Chambre de commerce et d'industrie du Jura	CCIJ	Non	Maintien du taux actuel.
Parti chrétien social indépendant	PCSI	Oui	

2.5 Adaptation de l'imposition partielle des dividendes

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Parti démocrate chrétien	PDC	Oui	Une augmentation de l'imposition des dividendes se justifie pour éviter notamment une modification comportementale (changement de statut des sociétés de personnes en sociétés anonymes ou par le versement de dividendes plutôt qu'une hausse de salaire). Le relèvement de l'imposition des dividendes à 70 % paraît équitable.
Delémont (Commune de)	Delémont	Oui	
Lajoux (Commune de)	Lajoux	Oui	
Parti ouvrier et populaire jurassien	POP Jura	Non	Les dividendes trouvent leur origine dans les résultats du travail. Il y a donc lieu de les imposer au même titre que les salaires.

Réponses	Décompte	Ratio
Oui	26	61.90%
Non	10	23.81%
Pas d'avis	6	14.29%

2.6 Déclaration des réserves latentes

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Saulcy (Commune de)	Saulcy	Oui	
Swissmem (Caisse de comp.)	Swissmem	Pas d'avis	
Haute-Ajoie (Commune de)	Haute-Ajoie	Pas d'avis	
Les Genevez (Commune de)	Genevez	Pas d'avis	
Beurnevésin (Commune de)	Beurnevésin	Non	
Conseil du Notariat	Conseil Notaria	Oui	
Breuleux (Commune des)	Breuleux	Oui	
Caisse de compensation RCJU	CCJU	Pas d'avis	
Bure (Commune de)	Bure	Oui	
Verts jurassiens	Verts	Non	
Dampreux (Commune de)	Dampreux	Oui	
Parti libéral-radical jurassien	PLRJ	Oui	Permet de lisser les effets de valorisation des actifs sur la durée.
Parti Evangélique Jura	PEV JU	Oui	
Boncourt (Commune de)	Boncourt	Oui	
Clos du Doubs (Commune de)	Clos du Doubs	Oui	
Cornol (Commune de)	Cornol	Oui	
Porrentruy (Commune de)	Porrentruy	Pas d'avis	
Unia Transjurane	Unia	Oui	
Le Noirmont (Commune de)	Noirmont	Pas d'avis	
Ordre JU et NE des experts comp	ONJEC	Oui	Nous sommes favorables à cette mesure dite du "step up".
Courgenay (Commune de)	Courgenay	Oui	
Syndicat fonction publique	CDS	Non	Comme pour les questions 2.5, on risque ici de favoriser des montages financiers permettant d'éviter ou de réduire la fiscalisation de revenus.
Courtedoux (Commune de)	Courtedoux	Pas d'avis	
Association jurassienne des com	AJC	Oui	Dans notre Canton, il est proposé de fixer le taux légal d'imposition séparé des réserves latentes à 15 % du taux unitaire en vigueur en 2019. Cela permettra d'assurer un taux d'imposition compétitif par rapport aux taux applicables aux sociétés à statut avant l'entrée en vigueur de la loi.

2.6 Déclaration des réserves latentes

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Conseil de la collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et canton du Jura	CCECCR	Pas d'avis	
Courrendlin (Commune de)	Courrendlin	Non	
Haute-Sorne (Commune de)	Haute-Sorne	Non	Cette proposition n'ayant fait aucune évaluation précise, il est difficile d'en mesurer son impact. Toutefois, par mesure de précaution, il est préférable de ne pas prendre de risque à l'instar de ce qui avait été fait lors de première réforme de la fiscalité des entreprises.
Combat socialiste et Parti ouvrier	CS-POP	Pas d'avis	
Montfaucon (Commune de)	Montfaucon	Oui	
Ordre Romand des Experts fiscaux	OREF-JU	Oui	Nous sommes favorables à cette mesure dite du "step up".
Eglise réformée du canton du Jura	ERCJ	Oui	
Parti socialiste jurassien	PSJ	Pas d'avis	
Bourrignon (Commune de)	Bourrignon	Oui	
Alle (Commune de)	Alle	Pas d'avis	
Caisse de Compensation pour allocations familiales FER CCAF	FER CCAF	Pas d'avis	
Fédération des Entreprises romandes	FER ARC JU	Oui	Nous partageons l'analyse et la proposition du Gouvernement.
Chambre de commerce et d'industrie	CCIJ	Oui	
Parti chrétien social indépendant	PCSI	Oui	
Parti démocrate chrétien	PDC	Oui	Dans notre Canton, il est proposé de fixer le taux légal d'imposition séparé des réserves latentes à 15 % du taux unitaire en vigueur en 2019. Cela permettra d'assurer un taux d'imposition compétitif par rapport aux taux applicables aux sociétés à statut avant l'entrée en vigueur de la loi.
Delémont (Commune de)	Delémont	Oui	

2.6 Déclaration des réserves latentes

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Lajoux (Commune de)	Lajoux	Oui	
Parti ouvrier et populaire jurassi	POP Jura	Pas d'avis	

Réponses	Décompte	Ratio
Oui	24	57.14%
Non	5	11.90%
Pas d'avis	13	30.95%

2.8 Baisse du taux ordinaire de l'impôt sur le capital

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Saulcy (Commune de)	Saulcy	Oui	
Swissmem (Caisse de comp.)	Swissmem	Pas d'avis	
Haute-Ajoie (Commune de)	Haute-Ajoie	Pas d'avis	
Les Genevez (Commune de)	Genevez	Pas d'avis	
Beurnevésin (Commune de)	Beurnevésin	Non	
Conseil du Notariat	Conseil Notaria	Oui	
Breuleux (Commune des)	Breuleux	Oui	
Caisse de compensation RCJU	CCJU	Pas d'avis	
Bure (Commune de)	Bure	Oui	
Verts jurassiens	Verts	Non	
Dampdreux (Commune de)	Dampdreux	Oui	
Parti libéral-radical jurassien	PLRJ	Oui	Très important pour conserver la compétitivité intercantonale.
Parti Evangélique Jura	PEV JU	Oui	
Boncourt (Commune de)	Boncourt	Oui	
Clos du Doubs (Commune de)	Clos du Doubs	Oui	
Cornol (Commune de)	Cornol	Oui	
Porrentruy (Commune de)	Porrentruy	Non	La diminution de moitié du taux ordinaire est trop importante.
Unia Transjurane	Unia	Non	Les personnes physiques et les personnes morales étant deux entités juridiques et fiscales distinctes, il n'y a pas lieu de considérer qu'un impôt est prélevé à double. Le risque de délocalisation de sociétés mis en avant par le Gouvernement ne repose sur aucun élément objectif, étant rappelé que l'attractivité de notre canton ne trouve pas son fondement principal au niveau fiscal. Dans tous les cas, une réduction de moitié % de l'impôt sur le capital ordinaire apparaît comme excessive.
Le Noirmont (Commune de)	Noirmont	Non	Il nous semble que cette baisse est trop importante. Une réduction de 25% à 30% nous semblerait plus adéquate.

2.8 Baisse du taux ordinaire de l'impôt sur le capital

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Ordre JU et NE des experts comptables	ONJEC	Autre avis	Le principe d'une baisse d'impôt sur le capital est jugé non seulement nécessaire, mais indispensable. Nous considérons que la méthode d'imputation est préférable à la baisse des taux proposés. Malgré la baisse proposé, les taux jurassiens vont demeurer peu concurrentiels en comparaison intercantonale.
Courgenay (Commune de)	Courgenay	Oui	
Syndicat fonction publique	CDS	Non	Aucune explication donnée dans le rapport ne permet à nos yeux d'accepter une quasi exonération d'impôt sur le capital des entreprises. C'est inciter les entreprises à détourner l'impôt sur les bénéfices, qui sera réduit, en augmentant comptablement le capital propre de la personne morale.
Courtedoux (Commune de)	Courtedoux	Oui	
Association jurassienne des communes	AJC	Oui	Le Canton du Jura n'est pas compétitif sur ce plan-là. Bon nombre de cantons ont annoncé encore une baisse de leur taux d'imposition du capital, raison pour laquelle, la proposition de diviser par deux le taux d'imposition du capital est une mesure que le Comité AJC soutient.
Conseil de la collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et canton du Jura	CCECCR	Oui	
Courrendlin (Commune de)	Courrendlin	Oui	
Haute-Sorne (Commune de)	Haute-Sorne	Non	Cette imposition ne concerne que l'impôt des fonds propres des entreprises et ne concerne pas les fonds propres des personnes morales. Le canton du Jura est déjà attractif actuellement en regard notamment des cantons voisins (BS-BL-NE).
Combat socialiste et Parti ouvrier et populaire	CS-POP	Non	Risque de transformation du bénéfice en capital pour échapper à l'impôt.
Montfaucon (Commune de)	Montfaucon	Oui	

2.8 Baisse du taux ordinaire de l'impôt sur le capital

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Ordre Romand des Experts fiscaux - Section Jura	OREF-JU	Non	Le principe d'une baisse d'impôt sur le capital est jugé non seulement nécessaire, mais indispensable. Nous considérons que la méthode d'imputation est préférable à la baisse des taux proposés. Malgré la baisse proposée, les taux jurassiens vont demeurer peu concurrentiels en comparaison intercantonale.
Eglise réformée du canton du Jura	ERCJ	Oui	
Parti socialiste jurassien	PSJ	Non	Il convient en préambule de relever que l'impôt sur le capital ne "frappe" pas les fonds propres des personnes morales. Il soumet à l'impôt les fonds propres des entreprises au même titre que les personnes physiques sont imposées sur leur fortune. Par ailleurs, le Jura est compétitif, puisque trois de ses voisins (BS,BL et NE) facturent un impôt plus important.
Bourrignon (Commune de)	Bourrignon	Oui	
Alle (Commune de)	Alle	Oui	
Caisse de Compensation pour allocations familiales FER CCAF	FER CCAF	Pas d'avis	
Fédération des Entreprises romandes de l'Arc jurassien	FER ARC JU	Oui	Nous partageons l'analyse et la proposition du Gouvernement.
Chambre de commerce et d'industrie du Jura	CCIJ	Oui	
Parti chrétien social indépendant	PCSI	Oui	
Parti démocrate chrétien	PDC	Oui	Le Canton du Jura n'est pas compétitif sur ce plan-là. Bon nombre de cantons ont annoncé encore une baisse de leur taux d'imposition du capital, raison pour laquelle, la proposition de diviser par deux le taux d'imposition du capital est une mesure que le PDC Jura soutient.
Delémont (Commune de)	Delémont	Oui	
Lajoux (Commune de)	Lajoux	Oui	

2.8 Baisse du taux ordinaire de l'impôt sur le capital

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Parti ouvrier et populaire jurassien	POP Jura	Non	Risque de transformation du bénéfice en capital pour échapper à l'impôt.

Réponses	Décompte	Ratio
Oui	25	60.98%
Non	11	26.83%
Pas d'avis	5	12.20%

2.9 Allègement du capital lié à certains actifs

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Saulcy (Commune de)	Saulcy	Oui	
Swissmem (Caisse de comp.)	Swissmem	Pas d'avis	
Haute-Ajoie (Commune de)	Haute-Ajoie	Pas d'avis	
Les Genevez (Commune de)	Genevez	Pas d'avis	
Beurnevésin (Commune de)	Beurnevésin	Non	
Conseil du Notariat	Conseil Notaria	Oui	
Breuleux (Commune des)	Breuleux	Oui	
Caisse de compensation RCJU	CCJU	Pas d'avis	
Bure (Commune de)	Bure	Oui	
Verts jurassiens	Verts	Non	
Dampreux (Commune de)	Dampreux	Oui	
Parti libéral-radical jurassien	PLRJ	Oui	
Parti Evangélique Jura	PEV JU	Oui	
Boncourt (Commune de)	Boncourt	Oui	
Clos du Doubs (Commune de)	Clos du Doubs	Oui	
Cornol (Commune de)	Cornol	Oui	
Porrentruy (Commune de)	Porrentruy	Oui	
Unia Transjurane	Unia	Non	Le canton reconnaît lui-même ne l'avoir jamais pratiqué en raison de son coût très élevé sur les finances publiques, raison pour laquelle nous nous y opposons. Si le canton devait introduire un allègement, le taux pratiqué devrait être plus élevé que celui proposé.
Le Noirmont (Commune de)	Noirmont	Pas d'avis	
Ordre JU et NE des experts comptables	ONJEC	Oui	Cette mesure est cohérente avec la stratégie choisie.
Courgenay (Commune de)	Courgenay	Oui	
Syndicat fonction publique	CDS	Non	Même réponse qu'en 2.8.
Courtedoux (Commune de)	Courtedoux	Pas d'avis	

2.9 Allègement du capital lié à certains actifs

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Association jurassienne des communes	AJC	Oui	
Conseil de la collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et canton du Jura	CCECCR	Oui	
Courrendlin (Commune de)	Courrendlin	Oui	
Haute-Sorne (Commune de)	Haute-Sorne	Non	
Combat socialiste et Parti ouvrier	CS-POP	Non	Contrôle et vérification sont impossibles !
Montfaucon (Commune de)	Montfaucon	Oui	
Ordre Romand des Experts fiscaux	OREF-JU	Oui	Cette mesure est cohérente avec la stratégie choisie.
Eglise réformée du canton du Jura	ERCJ	Oui	
Parti socialiste jurassien	PSJ	Non	
Bourrignon (Commune de)	Bourrignon	Pas d'avis	
Alle (Commune de)	Alle	Oui	
Caisse de Compensation pour allocations familiales FER CCAF	FER CCAF	Pas d'avis	
Fédération des Entreprises romandes	FER ARC JU	Oui	Nous partageons l'analyse et la proposition du Gouvernement.
Chambre de commerce et d'industrie	CCIJ	Oui	
Parti chrétien social indépendant	PCSI	Oui	
Parti démocrate chrétien	PDC	Oui	
Delémont (Commune de)	Delémont	Oui	
Lajoux (Commune de)	Lajoux	Oui	
Parti ouvrier et populaire jurassien	POP Jura	Non	Contrôle et vérification sont impossibles !

2.9 Allègement du capital lié à certains actifs

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
-----------	-------------	---------	-----------

Réponses	Décompte	Ratio
Oui	26	61.90%
Non	8	19.05%
Pas d'avis	8	19.05%

2.10 Augmentation de la déduction pour cotisations d'assurance maladie

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Saulcy (Commune de)	Saulcy	Oui	
Swissmem (Caisse de comp.)	Swissmem	Pas d'avis	
Haute-Ajoie (Commune de)	Haute-Ajoie	Oui	
Les Genevez (Commune de)	Genevez	Oui	
Beurnevésin (Commune de)	Beurnevésin	Oui	
Conseil du Notariat	Conseil Notaria	Pas d'avis	
Breuleux (Commune des)	Breuleux	Oui	
Caisse de compensation RCJU	CCJU	Pas d'avis	
Bure (Commune de)	Bure	Oui	Les compensations pour les familles, notamment sur les déductions pour les assurances maladie, nous semblent absolument nécessaires.
Verts jurassiens	Verts	Non	Toutes les mesures d'accompagnement n'ont rien à faire dans un tel paquet, c'est pourquoi nous les refusons toutes. Elles augmentent les charges du paquet.
Dampreux (Commune de)	Dampreux	Oui	
Parti libéral-radical jurassien	PLRJ	Oui	Afin de réduire les coûts pour l'Etat, possibilité de voir ce montant réduit afin d'obtenir une réduction coûtant au canton, communes et paroisses de 4 mios au lieu des 7,16 mios actuels (adultes, enfants et non-cotisants compris).
Parti Evangélique Jura	PEV JU	Oui	
Boncourt (Commune de)	Boncourt	Oui	
Clos du Doubs (Commune de)	Clos du Doubs	Oui	L'effet pour les privés n'est pas garanti dans les communes qui devront augmenter leur quotité. Cet aspect doit être évalué et communiqué au Parlement qui décidera en connaissance de cause.
Cornol (Commune de)	Cornol	Oui	Cette solution proposée n'est toutefois pas intéressante pour les contribuables.
Porrentruy (Commune de)	Porrentruy	Pas d'avis	Il est important de satisfaire toutes les couches de la population et les différents acteurs pour faire accepter le projet en votation populaire.

2.10 Augmentation de la déduction pour cotisations d'assurance maladie

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Unia Transjurane	Unia	Oui	Sur le principe, le syndicat Unia est favorable à l'augmentation de la déduction fiscale pour cotisation d'assurance maladie eu égard à l'inadéquation entre le coût réel des primes d'assurance maladie et les déductions fiscales admises en l'état à ce titre. Le manque à gagner pour l'Etat semble acceptable par rapport aux avantages que pourraient en tirer une grande partie des contribuables jurassiens en terme de pouvoir d'achat notamment.
Le Noirmont (Commune de)	Noirmont	Non	Un effort supplémentaire pourrait être fait dans les déductions accordées pour les adultes en fonction de l'augmentation continue des primes et de la probable augmentation de la franchise de base. Nous proposons une déduction supplémentaire de CHF 1'000 par personne adulte. A terme, il serait souhaitable d'arriver à une déduction équivalente à la prime moyenne admise dans le cadre des prestations complémentaires.
Ordre JU et NE des experts comp	ONJEC	Oui	
Courgenay (Commune de)	Courgenay	Pas d'avis	
Syndicat fonction publique	CDS	Oui	L'introduction de cette mesure dans le paquet général n'est pas défendable. La prise en compte des augmentations massives et régulières des primes de caisses maladie dans le calcul de l'IPC, et donc du renchérissement à octroyer, n'est pas effectuée pour l'heure. Cette mesure ne doit donc pas être considérée comme une compensation pour les personnes physiques aux cadeaux fiscaux accordés aux personnes morales. Cette adaptation aurait dû être réalisée bien avant, et pour la mesure sociale évidente qu'elle constitue indépendamment de toute autre mesure fiscale.
Courtedoux (Commune de)	Courtedoux	Oui	
Association jurassienne des com	AJC	Oui	Les primes pour l'assurance maladie ne cessent d'augmenter alors que l'indice du coût de la vie reste stable. Avec cette mesure, on corrige les augmentations incessantes des primes d'assurance maladie.

2.10 Augmentation de la déduction pour cotisations d'assurance maladie

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Conseil de la collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et canton du Jura	CCECCR	Pas d'avis	
Courrendlin (Commune de)	Courrendlin	Oui	
Haute-Sorne (Commune de)	Haute-Sorne	Oui	Cette mesure est intéressante pour les personnes morales. Toutefois, elle entraînera une perte fiscale importante évaluée à 4,1 mios. Si aucune compensation n'est prévue, il est évident que les communes devront augmenter leur quotité pour au final aucun gain pour les personnes morales.
Combat socialiste et Parti ouvrie	CS-POP	Oui	Nous sommes par principe en faveur d'une telle mesure. Cependant, elle n'a à notre sens rien à faire dans le paquet qui nous est proposé. Elle devrait clairement être partie intégrante d'une politique volontariste de diminution des coûts de la santé et donc des primes payées notamment par les couches de la population les plus défavorisées.
Montfaucon (Commune de)	Montfaucon	Oui	
Ordre Romand des Experts fisca	OREF-JU	Oui	
Eglise réformée du canton du Jur	ERCJ	Oui	
Parti socialiste jurassien	PSJ	Oui	Si la mesure en tant que telle est souhaitable, elle entraîne une perte fiscale importante pour l'Etat et les communes. La question se pose de savoir si elle est, par conséquent, possible et souhaitable.
Bourrignon (Commune de)	Bourrignon	Oui	
Alle (Commune de)	Alle	Oui	
Caisse de Compensation pour allocations familiales FER CCAF	FER CCAF	Pas d'avis	
Fédération des Entreprises roma	FER ARC JU	Oui	
Chambre de commerce et d'indu	CCIJ	Oui	

2.10 Augmentation de la déduction pour cotisations d'assurance maladie

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Parti chrétien social indépendant	PCSI	Oui	Oui, mais en l'appliquant de suite.
Parti démocrate chrétien	PDC	Oui	Les primes pour l'assurance maladie ne cessant d'augmenter alors que l'indice du coût de la vie reste stable. Avec cette mesure, on corrige les augmentations incessantes des primes d'assurance maladie.
Delémont (Commune de)	Delémont	Oui	
Lajoux (Commune de)	Lajoux	Oui	
Parti ouvrier et populaire jurassien	POP Jura	Oui	Nous sommes par principe en faveur d'une telle mesure. Cependant, elle n'a à notre sens rien à faire dans le paquet qui nous est proposé. Elle devrait clairement être partie intégrante d'une politique volontariste de diminution des coûts de la santé et donc des primes payées notamment par les couches de la population les plus défavorisées.

Réponses	Décompte	Ratio
Oui	33	78.57%
Non	2	4.76%
Pas d'avis	7	16.67%

2.11 Mise en vigueur différée de la déduction fiscale pour cotisations d'assurance maladie

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Saulcy (Commune de)	Saulcy	Oui	
Swissmem (Caisse de comp.)	Swissmem	Pas d'avis	
Haute-Ajoie (Commune de)	Haute-Ajoie	Pas d'avis	
Les Genevez (Commune de)	Genevez	Oui	
Beurnevésin (Commune de)	Beurnevésin	Non	
Conseil du Notariat	Conseil Notaria	Pas d'avis	
Breuleux (Commune des)	Breuleux	Non	Nous ne sommes en général pas favorables à différer l'entrée en vigueur de mesures projetées. En effet, l'expérience des mesures Optima et de promesses de rétrocessions de montants en faveur des communes n'ayant jamais eu lieu ou en rapport au récent différé de la baisse fiscale pour les contribuables jurassiens, nous estimons que l'entrée en vigueur de la déduction fiscale pour cotisation d'assurance maladie doit avoir lieu en même temps que les autres mesures.
Caisse de compensation RCJU	CCJU	Pas d'avis	
Bure (Commune de)	Bure	Oui	
Verts jurassiens	Verts	Pas d'avis	
Dampreux (Commune de)	Dampreux	Non	
Parti libéral-radical jurassien	PLRJ	Oui	
Parti Evangélique Jura	PEV JU	Non	Ce n'est pas aux privés de prendre en charge les différences momentanées entre les entrées et dépenses.
Boncourt (Commune de)	Boncourt	Non	
Clos du Doubs (Commune de)	Clos du Doubs	Non	Tous les acteurs fiscaux doivent être traités de manière égale et équivalente.
Cornol (Commune de)	Cornol	Non	Il ne devrait pas y avoir de décalage.
Porrentruy (Commune de)	Porrentruy	Pas d'avis	

2.11 Mise en vigueur différée de la déduction fiscale pour cotisations d'assurance maladie

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Unia Transjurane	Unia	Non	A défaut de motifs d'ordre technique ou logistique justifiant une entrée en vigueur différée, il n'y a pas lieu de traiter les personnes physiques de manière moins favorable que les personnes morales dans la mise en place d'éventuelles mesures.
Le Noirmont (Commune de)	Noirmont	Non	Cette mesure doit entrer en vigueur en même temps que la modification de la loi.
Ordre JU et NE des experts comptables	ONJEC	Non	En lien avec l'effet psychologique d'une telle mesure, notre ordre n'y est pas favorable.
Courgenay (Commune de)	Courgenay	Oui	
Syndicat fonction publique	CDS	Non	S'il doit y avoir décalage du niveau des mesures, ce sont celles dont bénéficient les entreprises qui doivent l'être. Ainsi, si les coûts liés à la mesure sur les cotisations fiscales apparaissent comme "trop importants" cumulés aux cadeaux fiscaux aux entreprises, ce sont ces derniers qui doivent être adaptés pour éviter la perte redoutée.
Courtedoux (Commune de)	Courtedoux	Oui	
Association jurassienne des communes	AJC	Non	Les mesures en faveur des personnes morales prendront effet une année avant celles des personnes physiques en ce qui concerne la déduction fiscale pour les cotisations d'assurances maladie. Pour une question d'équité, le Comité AJC propose de ne pas différer l'entrée en vigueur de l'augmentation de la déduction pour primes d'assurance maladie d'une année, sachant qu'on a déjà renoncé à la baisse fiscale votée de 1 % pour les personnes physiques et ce, afin d'éviter des coûts trop importants pour les collectivités publiques.
Conseil de la collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et canton du Jura	CCECCR	Pas d'avis	
Courrendlin (Commune de)	Courrendlin	Oui	

2.11 Mise en vigueur différée de la déduction fiscale pour cotisations d'assurance maladie

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Haute-Sorne (Commune de)	Haute-Sorne	Non	Il n'y aucune raison de traiter différemment les mesures en faveur des personnes physiques de celle en faveur des personnes morales. De toute manière, l'impact négatif sur les finances publiques sera important.
Combat socialiste et Parti ouvrier et populaire	CS-POP	Pas d'avis	
Montfaucon (Commune de)	Montfaucon	Oui	
Ordre Romand des Experts fiscaux - Section Jura	OREF-JU	Non	En lien avec l'effet psychologique d'une telle mesure, notre ordre n'y est pas favorable.
Eglise réformée du canton du Jura	ERCJ	Oui	
Parti socialiste jurassien	PSJ	Non	Le fait que cette mesure entrera en vigueur une année après les autres dispositions ne nous paraît pas opportun. En effet, si nous saluons la volonté du Gouvernement "d'éviter des coûts trop importants pour les collectivités publiques la première année", nous nous interrogeons sur le fait que les mesures coûteuses et qui concernent les PP soient différées dans le temps alors que celles concernant les PM sont pour la plupart appliquées dès le projet voté. Une solution par paliers et sur plusieurs années (comme pour le taux d'imposition des PM) devrait être étudiée. Ceci afin de garantir une application rapide et "lissée" dans le temps.
Bourrignon (Commune de)	Bourrignon	Non	
Alle (Commune de)	Alle	Oui	
Caisse de Compensation pour allocations familiales FER CCAF	FER CCAF	Pas d'avis	

2.11 Mise en vigueur différée de la déduction fiscale pour cotisations d'assurance maladie

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Fédération des Entreprises romandes de l'Arc jurassien	FER ARC JU	Non	<p>Si nous pouvons nous rallier à l'augmentation de la déduction fiscale pour cotisations d'assurance-maladie au titre de mesure compensatoire, nous ne soutenons cependant pas son introduction pleine et entière à partir de 2020.</p> <p>Cette mesure en faveur des personnes physiques, doit, à nos yeux, être mise en application progressivement et au même rythme que la baisse de l'imposition des bénéficiaires. Cela sous-entend que les 2 mesures doivent être liées: si la seconde devait être stoppée, la première devra l'être également.</p> <p>Dès lors qu'elle est envisagée pour contrebalancer la baisse de la fiscalité des personnes morales, il nous paraît logique et impératif de mettre en application de manière cohérente ces mesures.</p> <p>Ça l'est d'autant plus que nous avons de forts doutes que la baisse de l'imposition du bénéficiaire prévue puisse aboutir jusqu'à son terme. Cas échéant, et dans la mesure où la déduction fiscale des cotisations d'assurance-maladie devait être mise en application dès 2021, ces déductions seront alors effectives sans que la fiscalité des entreprises ne s'en trouve améliorée ou que très partiellement !</p> <p>Nos doutes, qui ne sont pas infondés, loin s'en faut, quant à la survenance de ce cas de figure trouvent leur origine dans : a) les budgets 2018 et 2019 de l'Etat jurassien qui, en dépit de périodes de haute conjoncture, sont déficitaires ; b) dans la suppression, pour la 3ème année, de la baisse de 1 % de la pression fiscale ; c) le respect à géométrie variable de la volonté populaire (le budget 2019 de l'Etat ne prend pas en compte le 1% de baisse fiscale mais intègre néanmoins l'augmentation des participations aux primes d'assurance-maladie) ; d) la diminution future de la redistribution de la part revenant au canton du Jura au titre de la péréquation financière fédérale ; e) de la baisse, à tout le moins, la volatilité accrue de la part aux excédents</p>

2.11 Mise en vigueur différée de la déduction fiscale pour cotisations d'assurance maladie

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Chambre de commerce et d'industrie du Jura	CCIJ	Oui	
Parti chrétien social indépendant	PCSI	Non	de suite
Parti démocrate chrétien	PDC	Non	<p>Les mesures en faveur des personnes morales prendront effet une année avant celles des personnes physiques en ce qui concerne la déduction fiscale pour les cotisations d'assurances maladie.</p> <p>Pour une question d'équité, le PDC Jura propose de ne pas différer l'entrée en vigueur de l'augmentation de la déduction pour primes d'assurance maladie d'une année, sachant qu'on a déjà renoncé à la baisse fiscale votée de 1 % pour les personnes physiques et ce, afin d'éviter des coûts trop importants pour les collectivités publiques.</p>
Delémont (Commune de)	Delémont	Non	
Lajoux (Commune de)	Lajoux	Oui	Charge trop élevée pour les familles, pourquoi une modification si tard ?
Parti ouvrier et populaire jurassien	POP Jura	Pas d'avis	

Réponses	Décompte	Ratio
Oui	12	28.57%
Non	20	47.62%
Pas d'avis	10	23.81%

2.12 Augmentation de la déduction fiscale pour frais de garde

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Saulcy (Commune de)	Saulcy	Oui	
Swissmem (Caisse de comp.)	Swissmem	Pas d'avis	
Haute-Ajoie (Commune de)	Haute-Ajoie	Oui	
Les Genevez (Commune de)	Genevez	Oui	
Beurnevésin (Commune de)	Beurnevésin	Oui	
Conseil du Notariat	Conseil Notaria	Pas d'avis	
Breuleux (Commune des)	Breuleux	Oui	
Caisse de compensation RCJU	CCJU	Pas d'avis	
Bure (Commune de)	Bure	Oui	Les compensations pour les familles nous semblent absolument nécessaires.
Verts jurassiens	Verts	Non	Cette limite a déjà augmenté une fois et ne concerne que les familles.
Dampheux (Commune de)	Dampheux	Non	
Parti libéral-radical jurassien	PLRJ	Oui	Le coût est supportable pour l'Etat.
Parti Evangélique Jura	PEV JU	Oui	
Boncourt (Commune de)	Boncourt	Oui	
Clos du Doubs (Commune de)	Clos du Doubs	Oui	
Cornol (Commune de)	Cornol	Oui	Il devrait y avoir un tarif différencié par rapport aux revenus des contribuables. Par exemple, avec une taxation de CHF 100'000, le contribuable (parents) devrait payer plus cher la crèche pour ses enfants.
Porrentruy (Commune de)	Porrentruy	Pas d'avis	Il est important de satisfaire toutes les couches de la population et les différents acteurs pour faire accepter le projet en votation populaire.
Unia Transjurane	Unia	Pas d'avis	Nous pourrions entrer en matière. Mais en l'état, il nous est difficile de déterminer à qui concrètement profiterait cette augmentation.
Le Noirmont (Commune de)	Noirmont	Oui	
Ordre JU et NE des experts comptables	ONJEC	Oui	Cette mesure est encourageante pour les familles.

2.12 Augmentation de la déduction fiscale pour frais de garde

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Courgenay (Commune de)	Courgenay	Non	L'aide est déjà très conséquente à ce jour pour les collectivités.
Syndicat fonction publique	CDS	Pas d'avis	La CDS est ici partagée. L'augmentation du montant du forfait déductible par les parents plaçants introduite récemment dans la loi d'impôt à 5'000 francs semble appropriée. Doubler cette déduction profitera manifestement aux plus hauts revenus. Si cette mesure devait être maintenue, une augmentation du prélèvement pour le financement des structures d'accueil devrait alors être envisagée clairement. Les employeurs sont largement bénéficiaires de cette prestation en faveur de leurs employés sans jamais y avoir contribué financièrement. Il se justifie donc qu'un réel rattrapage s'effectue de leur part.
Courtedoux (Commune de)	Courtedoux	Oui	Oui, mais si l'on passe à une déduction de 25'000 francs à l'IFD, la limite pour frais de garde devrait également être adaptée.
Association jurassienne des communes	AJC	Oui	Cette mesure devrait coûter au Canton quelque CHF 90'000.- mais permettrait d'encourager les deux parents à exercer une activité lucrative, ce qui sur le long terme permettrait un retour sur investissement substantiel.
Conseil de la collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et canton du Jura	CCECCR	Pas d'avis	
Courrendlin (Commune de)	Courrendlin	Pas d'avis	
Haute-Sorne (Commune de)	Haute-Sorne	Oui	Même remarque que pour le point précédent.
Combat socialiste et Parti ouvrier et populaire	CS-POP	Non	La déduction proposée profitera manifestement aux couples disposant de deux revenus. Nous sommes d'avis qu'il faut plutôt passer par une augmentation du prélèvement destiné au financement des structures d'accueil. Il est temps que les entreprises participent plus fortement au financement de ces structures.
Montfaucon (Commune de)	Montfaucon	Oui	
Ordre Romand des Experts fiscaux - Section Jura	OREF-JU	Oui	Cette mesure est encourageante pour les familles.

2.12 Augmentation de la déduction fiscale pour frais de garde

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Eglise réformée du canton du Jura	ERCJ	Oui	
Parti socialiste jurassien	PSJ	Non	Le PLT a récemment augmenté les déductions fiscales pour les frais de garde de 3200 à 5000 francs. Cette déduction supplémentaire était souhaitable en regard du nouveau tarif des crèches pour la classe moyenne. Une nouvelle augmentation à 10'000 francs n'est par contre pas souhaitable, car elle n'est profitable qu'à la classe moyenne supérieure, mais surtout aux très hauts revenus. Le coût total de cette mesure corrobore d'ailleurs nos propos puisque le fait de doubler cette déduction ne coûte "que" 90'000 francs. La classe moyenne ainsi que les bas revenus ne "verront" rien de cette mesure étant entendu qu'un contribuable sur trois ne paie pas d'impôts (et certainement encore plus pour les familles), du fait que son revenu est trop bas. Augmenter des déductions fiscales n'est dès lors d'aucune utilité. Si le Gouvernement voulait réellement soutenir les familles, il proposerait une augmentation des allocations familiales comme cela a été fait dans plusieurs cantons.
Bourrignon (Commune de)	Bourrignon	Oui	
Alle (Commune de)	Alle	Oui	
Caisse de Compensation pour allocations familiales FER CCAF	FER CCAF	Pas d'avis	
Fédération des Entreprises romandes de l'Arc jurassien	FER ARC JU	Oui	
Chambre de commerce et d'industrie du Jura	CCIJ	Oui	
Parti chrétien social indépendant	PCSI	Oui	

2.12 Augmentation de la déduction fiscale pour frais de garde

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Parti démocrate chrétien	PDC	Oui	Cette mesure devrait coûter au Canton quelque CHF 90'000.- mais permettrait d'encourager les deux parents à exercer une activité lucrative, ce qui sur le long terme permettrait un retour sur investissement substantiel, le PDC Jura, sensible aux mesures touchant la famille est particulièrement favorable à celle-ci.
Delémont (Commune de)	Delémont	Oui	
Lajoux (Commune de)	Lajoux	Oui	
Parti ouvrier et populaire jurassien	POP Jura	Non	La déduction proposée profitera manifestement aux couples disposant de deux revenus. Nous sommes d'avis qu'il faut plutôt passer par une augmentation du prélèvement destiné au financement des structures d'accueil. Il est temps que les entreprises participent plus fortement au financement de ces structures.

Réponses	Décompte	Ratio
Oui	27	64.29%
Non	6	14.29%
Pas d'avis	9	21.43%

2.13 Modification de l'imposition des gains immobiliers

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Saulcy (Commune de)	Saulcy	Oui	
Swissmem (Caisse de comp.)	Swissmem	Pas d'avis	
Haute-Ajoie (Commune de)	Haute-Ajoie	Pas d'avis	
Les Genevez (Commune de)	Genevez	Oui	
Beurnevésin (Commune de)	Beurnevésin	Pas d'avis	
Conseil du Notariat	Conseil Notaria	Non	Nécessité de maintenir l'indexation car la déduction pour année de possession ne compense pas l'augmentation du coût de la vie matérialisée par l'indexation des factures.
Breuleux (Commune des)	Breuleux	Oui	
Caisse de compensation RCJU	CCJU	Pas d'avis	
Bure (Commune de)	Bure	Oui	
Verts jurassiens	Verts	Oui	
Dampreux (Commune de)	Dampreux	Oui	
Parti libéral-radical jurassien	PLRJ	Oui	
Parti Evangélique Jura	PEV JU	Oui	
Boncourt (Commune de)	Boncourt	Non	
Clos du Doubs (Commune de)	Clos du Doubs	Oui	
Cornol (Commune de)	Cornol	Oui	
Porrentruy (Commune de)	Porrentruy	Oui	
Unia Transjurane	Unia	Oui	
Le Noirmont (Commune de)	Noirmont	Oui	
Ordre JU et NE des experts comptables	ONJEC	Non	Cette mesure n'est pas favorable aux personnes physiques et aux PME. Nous pourrions cependant y adhérer en compensation de la réduction de l'impôt sur les dividendes.
Courgenay (Commune de)	Courgenay	Oui	

2.13 Modification de l'imposition des gains immobiliers

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Syndicat fonction publique	CDS	Oui	Le gain immobilier est un revenu comme un autre. Il doit être imposé à ce titre. La proposition du Gouvernement est encore timide en regard de ce principe.
Courtedoux (Commune de)	Courtedoux	Oui	
Association jurassienne des communes	AJC	Oui	Bien que cette mesure défavorise majoritairement les personnes physiques mais en contrepartie permettrait de contenir le marché de l'immobilier et accessoirement générerait des rentrées de l'ordre de CHF 1'500'000.- par année.
Conseil de la collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et canton du Jura	CCECCR	Pas d'avis	
Courrendlin (Commune de)	Courrendlin	Oui	
Haute-Sorne (Commune de)	Haute-Sorne	Pas d'avis	
Combat socialiste et Parti ouvrier et populaire	CS-POP	Oui	Les gains immobiliers doivent être imposés plus fortement qu'actuellement.
Montfaucon (Commune de)	Montfaucon	Oui	
Ordre Romand des Experts fiscaux - Section Jura	OREF-JU	Non	Cette mesure n'est pas favorable aux personnes physiques et aux PME. Nous pourrions cependant y adhérer en compensation de la réduction de l'impôt sur les dividendes.
Eglise réformée du canton du Jura	ERCJ	Oui	
Parti socialiste jurassien	PSJ	Pas d'avis	
Bourrignon (Commune de)	Bourrignon	Oui	
Alle (Commune de)	Alle	Oui	
Caisse de Compensation pour allocations familiales FER CCAF	FER CCAF	Pas d'avis	

2.13 Modification de l'imposition des gains immobiliers

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Fédération des Entreprises romandes de l'Arc jurassien	FER ARC JU	Oui	Si nous pouvons nous rallier à cette modification, dès lors qu'elle prévus pour atténuer la baisse de l'imposition du bénéfice, nous demandons également ici qu'elle soit mise en application en fonction du rythme de la baisse progressive de la fiscalité des personnes morales. Comme techniquement il n'est pas possible de la mettre en vigueur progressivement, nous demandons qu'elle entre en vigueur 2022, soit à partir du moment et uniquement si le taux d'imposition des entreprises sera porté à 16%.
Chambre de commerce et d'industrie du Jura	CCIJ	Oui	
Parti chrétien social indépendant	PCSI	Oui	
Parti démocrate chrétien	PDC	Oui	Bien que cette mesure défavorise majoritairement les personnes physiques mais en contrepartie permettrait de contenir le marché de l'immobilier et accessoirement générerait des rentrées de l'ordre de CHF 1'500'000.- par année.
Delémont (Commune de)	Delémont	Oui	
Lajoux (Commune de)	Lajoux	Oui	
Parti ouvrier et populaire jurassien	POP Jura	Oui	Les gains immobiliers doivent être imposés plus fortement qu'actuellement.

Réponses	Décompte	Ratio
Oui	30	71.43%
Non	4	9.52%
Pas d'avis	8	19.05%

2.14 Prélèvement pour le financement des structures d'accueil de la petite enfance

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Saulcy (Commune de)	Saulcy	Oui	
Swissmem (Caisse de comp.)	Swissmem	Pas d'avis	
Haute-Ajoie (Commune de)	Haute-Ajoie	Oui	Il est indispensable de trouver une source de financement complémentaire pour les structures d'accueil afin de réduire les coûts à charge du canton et des parents.
Les Genevez (Commune de)	Genevez	Oui	
Beurnevésin (Commune de)	Beurnevésin	Oui	
Conseil du Notariat	Conseil Notaria	Pas d'avis	
Breuleux (Commune des)	Breuleux	Non	Cette mesure serait contraire au but recherché du projet. En effet, certaines entreprises pourraient être réticentes à venir s'installer dans le Jura ou à y rester sachant que d'autres cantons n'ont pas prévu de telles mesures.
Caisse de compensation RCJU	CCJU	Pas d'avis	
Bure (Commune de)	Bure	Oui	Cet élément est primordial pour le conseil communal. Les moyens d'accueil extrafamilial doivent être développés dans le canton et les communes. Il semble légitime que les entreprises participent à cet effort.
Verts jurassiens	Verts	Oui	
Dampreux (Commune de)	Dampreux	Non	
Parti libéral-radical jurassien	PLRJ	Oui	Il s'agit d'un geste que les personnes morales doivent consentir pour compenser la perte fiscale de l'Etat avec le nouveau système.
Parti Evangélique Jura	PEV JU	Non	On ne voit pas bien le lien qui existe entre les structures d'accueil et la taxation des entreprises. Cela s'apparente plus à un subterfuge pour faire revenir les impôts (diminués d'un côté) par un autre biais.
Boncourt (Commune de)	Boncourt	Oui	
Clos du Doubs (Commune de)	Clos du Doubs	Oui	
Cornol (Commune de)	Cornol	Oui	

2.14 Prélèvement pour le financement des structures d'accueil de la petite enfance

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Porrentruy (Commune de)	Porrentruy	Oui	Nous sommes favorables à cette mesure mais considérons que le taux est insuffisant. Pour un salaire de CHF 100'000 annuel, les CHF 80 prélevés ne permettent même pas de financer un seul jour de garde sachant que le coût journalier réel avoisine les CHF 100. Un taux plus important (mais maximum 0,2%) serait plus approprié sans pour autant engendrer une charge démesurée pour les employeurs. De plus, pour toutes les autres mesures, + ou - 40% des effets négatifs ou positifs sont affectés aux communes. Nous demandons à bénéficier de 40% du prélèvement auprès des employeurs. Autrement dit, le montant correspondant au 40% du prélèvement auprès des employeurs doit être déduit des 28% à la charge des communes (donc pas de déduction du prélèvement total avant répartition Etat-Communes, soit 72%-28%, ce qui porte la part des communes à seulement 28%. Enfin, le financement des structures d'accueil de la petite enfance étant également un objet traité dans le cadre de la nouvelle répartition des charges, il n'est pas possible de se positionner sans connaître la teneur des changements pour ce domaine et les impacts globaux.
Unia Transjurane	Unia	Oui	Nous partageons l'avis qu'il s'agit d'une contrepartie acceptable aux avantages que les entreprises tirent du système de garde des enfants.
Le Noirmont (Commune de)	Noirmont	Oui	A notre avis, ce taux pourrait être augmenté à 0,15% sans pénaliser les entreprises de manière trop importante. Cela permettrait de financer partiellement la hausse des charges actuelles et faire face aux futures demandes d'augmentation de place d'accueil. Celles-ci proviennent entre autre du manque de possibilités offert aux employés de réduire leur temps de travail pour se consacrer à leur famille.
Ordre JU et NE des experts comptables	ONJEC	Non	Cet objet ne présente pas un caractère fiscal.
Courgenay (Commune de)	Courgenay	Oui	
Syndicat fonction publique	CDS	Oui	La CDS est totalement favorable à cette mesure qui mériterait d'être revue à la hausse, selon notre commentaire à la question 2.12.
Courtedoux (Commune de)	Courtedoux	Oui	

2.14 Prélèvement pour le financement des structures d'accueil de la petite enfance

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Association jurassienne des communes	AJC	Oui	C'est une mesure intéressante et coûteuse pour les entreprises. Parallèlement, on pourrait également réfléchir comment diminuer les coûts de fonctionnement des structures d'accueil. La participation des entreprises à leur financement doivent permettre soit une diminution des coûts, soit une augmentation du nombre des places d'accueil et non pas à offrir des prestations de luxe supplémentaires.
Conseil de la collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et canton du Jura	CCECCR	Pas d'avis	
Courrendlin (Commune de)	Courrendlin	Oui	
Haute-Sorne (Commune de)	Haute-Sorne	Oui	Vu les besoins futurs en la matière, il est important d'appliquer un taux en conséquence (NE=0,17%).
Combat socialiste et Parti ouvrier et populaire	CS-POP	Oui	Au regard de la réponse au point 2.12, nous sommes favorables à ce financement par les entreprises qui bénéficient justement de la présence des structures d'accueil. A notre sens cependant, le prélèvement proposé est trop faible.
Montfaucon (Commune de)	Montfaucon	Oui	
Ordre Romand des Experts fiscaux - Section Jura	OREF-JU	Autre avis	Cet objet ne présente pas un caractère fiscal.
Eglise réformée du canton du Jura	ERCJ	Oui	
Parti socialiste jurassien	PSJ	Oui	En regard des besoins futurs en la matière, il nous semble opportun d'appliquer le même taux que celui prévu à Neuchâtel à savoir 0.17%. Le taux prévu dans le Jura de 0.08% nous paraît trop faible en regard de Neuchâtel.
Bourrignon (Commune de)	Bourrignon	Oui	
Alle (Commune de)	Alle	Oui	

2.14 Prélèvement pour le financement des structures d'accueil de la petite enfance

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Caisse de Compensation pour allocations familiales FER CCAF	FER CCAF	Pas d'avis	

2.14 Prélèvement pour le financement des structures d'accueil de la petite enfance

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Fédération des Entreprises romandes de l'Arc jurassien	FER ARC JU	Non	<p>Attendu que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une mesure compensatoire est déjà prévue au niveau fédéral dans le cadre de la RFFA (financement de l'AVS) ; - les contributions sociales liées aux salaires sont déjà très élevées dans le Jura (Taux AF moyen le 2ème plus élevé de Suisse !); - pour l'Etat-employeur, ce seront aussi des coûts supplémentaires, auxquels viennent de s'ajouter une augmentation des subsides pour les familles ; - des charges supplémentaires devront, dans un futur proche, très probablement être supportées par les employeurs aux titres de : <ul style="list-style-type: none"> o l'obligation du maintien du salaire pour absence de courte durée afin de prendre en charge un parent ou un proche malade ou accidenté (coût supplémentaire à charge des employeurs : CHF 90 à 150 mio) ; o de l'obligation d'un congé payé de 14 semaines au plus pour la prise en charge d'un enfant gravement malade (coût supplémentaire au travers du relèvement des cotisations APG de 0.017% (à charge des employeurs : 0.0085%) ; o du rallongement de la durée de l'allocation de maternité en cas de séjour prolongé du nouveau-né à l'hôpital (coût supplémentaire CHF 5,5 moi) ; o du financement d'un congé paternité de 20 jours (coût supplémentaire de CHF 420 mio, soit une augmentation du taux de cotisation APG de 0,055% (0.0275% à charge des employeurs) ; o l'introduction de redevance Radio-TV à charge des entreprises ; o de la réforme de l'AVS et, ultérieurement, du 2ème pilier ; <p>nous ne pouvons souscrire à l'introduction d'une nouvelle contribution à charge des seules entreprises dont, par ailleurs, l'Etat-employeur fait partie.</p> <p>Cette contribution doit au minimum être paritaire, attendu qu'elle profite à tous, parents comme collectivités publiques, et attendu que d'autres mesures en faveur des personnes physiques seront mises en place dans le cadre du présent projet.</p> <p>Par ailleurs, selon le principe « qui paie, commande », un financement de la part des employeurs nécessite que leurs représentants participent à la gestion des structures d'accueil de l'enfance.</p> <p>Nous nous opposons donc à cette mesure si les 2 conditions précitées ne peuvent être remplies.</p>

2.14 Prélèvement pour le financement des structures d'accueil de la petite enfance

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Chambre de commerce et d'industrie du Jura	CCIJ	Non	Il faut un système de contribution paritaire.
Parti chrétien social indépendant	PCSI	Oui	Face aux diminutions fiscales liées au programme PF17, il est socialement et économiquement acceptable de faire participer les entreprises à ce type financement. Mais cette prise en compte de responsabilité sociale de l'entreprise devrait aller bien au-delà de la seule question des frais de garde et des structures d'accueil.
Parti démocrate chrétien	PDC	Oui	C'est une mesure intéressante et coûteuse pour les entreprises. Parallèlement, on pourrait également réfléchir comment diminuer les coûts de fonctionnement des structures d'accueil. La participation des entreprises à leur financement doivent permettre soit une diminution des coûts, soit une augmentation du nombre des places d'accueil et non pas à offrir des prestations de luxe supplémentaires.
Delémont (Commune de)	Delémont	Oui	
Lajoux (Commune de)	Lajoux	Oui	
Parti ouvrier et populaire jurassien	POP Jura	Oui	Au regard de la réponse au point 2.12, nous sommes favorables à ce financement par les entreprises qui bénéficient justement de la présence des structures d'accueil. A notre sens cependant, le prélèvement proposé est trop faible.

Réponses	Décompte	Ratio
Oui	30	73.17%
Non	6	14.63%
Pas d'avis	5	12.20%

2.15 Compensation versée aux communes durant une période transitoire de 5 ans

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Saulcy (Commune de)	Saulcy	Oui	
Swissmem (Caisse de comp.)	Swissmem	Pas d'avis	
Haute-Ajoie (Commune de)	Haute-Ajoie	Oui	Les montants proposés sont dérisoires.
Les Genevez (Commune de)	Genevez	Pas d'avis	
Beurnevésin (Commune de)	Beurnevésin	Oui	
Conseil du Notariat	Conseil Notaria	Pas d'avis	
Breuleux (Commune des)	Breuleux	Oui	
Caisse de compensation RCJU	CCJU	Pas d'avis	
Bure (Commune de)	Bure	Oui	
Verts jurassiens	Verts	Oui	
Dampheux (Commune de)	Dampheux	Oui	
Parti libéral-radical jurassien	PLRJ	Oui	
Parti Evangélique Jura	PEV JU	Oui	
Boncourt (Commune de)	Boncourt	Oui	
Clos du Doubs (Commune de)	Clos du Doubs	Oui	
Cornol (Commune de)	Cornol	Pas d'avis	
Porrentruy (Commune de)	Porrentruy	Non	Les communes ne disposant pas de réserve du type de celle de l'Etat appelée "réserve de politique budgétaire", la compensation pour la rétrocession de l'IFD pourrait être plus importante (par ex. 90% la première année) puis réduire progressivement durant 5 ans pour atteindre 40%. Le canton doit aussi s'engager à ne pas verser moins de 40% de la rétrocession de l'IFD aux communes même si leurs pertes devaient être inférieures.
Unia Transjurane	Unia	Oui	
Le Noirmont (Commune de)	Noirmont	Oui	

2.15 Compensation versée aux communes durant une période transitoire de 5 ans

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Ordre JU et NE des experts comptables	ONJEC	Pas d'avis	
Courgenay (Commune de)	Courgenay	Oui	
Syndicat fonction publique	CDS	Pas d'avis	Ce sont naturellement les communes qui doivent ici s'exprimer. Nous constatons que cette mesure est une reconnaissance de fait des coûts phénoménaux du projet présenté par le Gouvernement. Toutes les collectivités publiques seront lourdement touchées, ce qui entraînera inévitablement une dégradation des prestations publiques offertes à la population, plus particulièrement les membres défavorisés de celle-ci.
Courtedoux (Commune de)	Courtedoux	Oui	
Association jurassienne des communes	AJC	Oui	
Conseil de la collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et canton du Jura	CCECCR	Pas d'avis	
Courrendlin (Commune de)	Courrendlin	Oui	
Haute-Sorne (Commune de)	Haute-Sorne	Oui	Les communes seront soutenues sur une période de 5 ans. Par contre, nous ne n'acceptons pas le fait que les rétrocessions futures soient déterminées ultérieurement. Elles doivent être connues au moment de voter le projet de réforme.
Combat socialiste et Parti ouvrier et populaire	CS-POP	Pas d'avis	Le projet proposé entraînera des dégradations importantes des finances communales. Une raison supplémentaire pour ne pas le mettre en œuvre et ainsi éviter de dégrader les comptes communaux et le niveau et la qualité des prestations offertes à la population.
Montfaucon (Commune de)	Montfaucon	Oui	

2.15 Compensation versée aux communes durant une période transitoire de 5 ans

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Ordre Romand des Experts fiscaux - Section Jura	OREF-JU	Pas d'avis	
Eglise réformée du canton du Jura	ERCJ	Oui	
Parti socialiste jurassien	PSJ	Oui	Si nous soutenons le fait que les communes soient soutenues durant 5 ans, nous ne pouvons accepter que les formalités de la rétrocession future de l'IFD ne soient déterminées qu'ultérieurement, via le projet de nouvelle répartition des charges entre le canton et les communes. Ce projet doit être connu au moment de voter la réforme qui nous occupe. Ceci d'autant plus que la question de nouvelle répartition des tâches et des charges se fait attendre depuis de bien trop nombreuses années dans le Jura.
Bourrignon (Commune de)	Bourrignon	Oui	
Alle (Commune de)	Alle	Oui	
Caisse de Compensation pour allocations familiales FER CCAF	FER CCAF	Pas d'avis	
Fédération des Entreprises romandes de l'Arc jurassien	FER ARC JU	Oui	
Chambre de commerce et d'industrie du Jura	CCIJ	Oui	
Parti chrétien social indépendant	PCSI	Oui	
Parti démocrate chrétien	PDC	Oui	
Delémont (Commune de)	Delémont	Oui	
Lajoux (Commune de)	Lajoux	Oui	

2.15 Compensation versée aux communes durant une période transitoire de 5 ans

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Parti ouvrier et populaire jurassien	POP Jura	Pas d'avis	Le projet proposé entraînera des dégradations importantes des finances communales. Une raison supplémentaire pour ne pas le mettre en œuvre et ainsi éviter de dégrader les comptes communaux et le niveau et la qualité des prestations offertes à la population.

Réponses	Décompte	Ratio
Oui	29	69.05%
Non	1	2.38%
Pas d'avis	12	28.57%

2.16 Compensation versée aux communes dans le cadre de la nouvelle répartition des charges

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Saulcy (Commune de)	Saulcy	Oui	
Swissmem (Caisse de comp.)	Swissmem	Pas d'avis	
Haute-Ajoie (Commune de)	Haute-Ajoie	Non	
Les Genevez (Commune de)	Genevez	Pas d'avis	
Beurnevésin (Commune de)	Beurnevésin	Non	
Conseil du Notariat	Conseil Notaria	Pas d'avis	
Breuleux (Commune des)	Breuleux	Non	Il est pour l'heure impossible de se prononcer puisque le projet de nouvelle répartition des charges entre le canton et les communes n'a pas encore été présenté. On parle également ici d'une nouvelle cantonalisation de l'impôt des personnes morales alors qu'aucun projet concret n'a encore été mis sur pied. Par conséquent, la question 2.16 n'a pas lieu d'être puisqu'elle dépend de paramètres encore inconnus.
Caisse de compensation RCJU	CCJU	Pas d'avis	
Bure (Commune de)	Bure	Oui	
Verts jurassiens	Verts	Oui	
Dampheux (Commune de)	Dampheux	Oui	
Parti libéral-radical jurassien	PLRJ	Oui	
Parti Evangélique Jura	PEV JU	Oui	
Boncourt (Commune de)	Boncourt	Non	Il n'est pas adapté de considérer comme compensation en faveur des communes d'hypothétiques changements à venir, qui, de plus, pourraient déstabiliser les équilibres entre les communes. Il serait plus efficace, simple, clair et équitable de prévoir dès à présent une compensation par une rétrocession plus importante au titre de la part IFD en faveur des communes (chiffre 2.4.3 du rapport).

2.16 Compensation versée aux communes dans le cadre de la nouvelle répartition des charges

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Clos du Doubs (Commune de)	Clos du Doubs	Oui	La cantonalisation de l'impôt des personnes morales devrait être menée de front avec la modification proposée ici. Elle permettrait de diminuer la concurrence malsaine que se livrent certaines communes pour attirer des entreprises (en jouant sur la quotité d'impôt et les prix des terrains) avec à la clé une consommation excessive de terrain et une pression sur les prix vers le bas pour ces terrains. Au final, ces jeux profitent surtout aux entreprises alors que toute la population participe aux frais des infrastructures.
Cornol (Commune de)	Cornol	Pas d'avis	
Porrentruy (Commune de)	Porrentruy	Non	Impossible de se positionner sans connaître l'ensemble des effets de la nouvelle répartition des charges et de l'éventuelle cantonalisation de l'impôt des personnes morales.
Unia Transjurane	Unia	Oui	
Le Noirmont (Commune de)	Noirmont	Non	Il nous est impossible de répondre à cette question du fait que le projet de nouvelle répartition des charges n'a pas encore été présenté. Il en va de même du projet de l'éventuelle cantonalisation des impôts des PM dont nous n'avons aucune information à ce jour.
Ordre JU et NE des experts comptables	ONJEC	Pas d'avis	
Courgenay (Commune de)	Courgenay	Pas d'avis	Pas suffisamment clair, prématuré.
Syndicat fonction publique	CDS	Pas d'avis	Même remarque qu'en 2.15.
Courtedoux (Commune de)	Courtedoux	Oui	
Association jurassienne des communes	AJC	Oui	Cela fait plusieurs années que le Canton et l'AJC planchent sur la RPT-JU. Il s'agira de continuer le processus et d'étudier une potentielle cantonalisation de l'impôt des personnes morales, en prévoyant notamment un préciput pour les communes mettant à disposition des infrastructures pour les entreprises implantées sur leur sol.

2.16 Compensation versée aux communes dans le cadre de la nouvelle répartition des charges

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Conseil de la collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et canton du Jura	CCECCR	Pas d'avis	
Courrendlin (Commune de)	Courrendlin	Oui	
Haute-Sorne (Commune de)	Haute-Sorne	Oui	Nous sommes favorables à la mesure. Toutefois, nous émettons la même réserve que pour le point précédent.
Combat socialiste et Parti ouvrier et populaire	CS-POP	Pas d'avis	
Montfaucon (Commune de)	Montfaucon	Oui	
Ordre Romand des Experts fiscaux - Section Jura	OREF-JU	Pas d'avis	
Eglise réformée du canton du Jura	ERCJ	Oui	Le Conseil de l'Eglise a pris connaissance de la consultation et répondu aux questions de manière affirmative. L'opacité des textes ne permettant pas de répondre en toute connaissance de cause. S'agissant des impôts des personnes morales, le tableau du chiffre 4 mentionne les paroisses, alors que cela ne concerne, sauf erreur, que les Eglises reconnues.
Parti socialiste jurassien	PSJ	Non	Nous sommes, bien entendu, favorables à la cantonalisation de l'impôt des personnes morales (intervention acceptée au Parlement jurassien provenant du Groupe socialiste). Pour le reste, se référer au commentaire précédent.
Bourrignon (Commune de)	Bourrignon	Oui	
Alle (Commune de)	Alle	Pas d'avis	La commune d'Alle est favorable à la compensation versée aux communes dans le cadre de la nouvelle répartition des charges entre le canton et les communes mais elle n'est pas favorable à l'éventuelle cantonalisation de l'impôt des personnes morales.

2.16 Compensation versée aux communes dans le cadre de la nouvelle répartition des charges

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Caisse de Compensation pour allocations familiales FER CCAF	FER CCAF	Pas d'avis	
Fédération des Entreprises romandes de l'Arc jurassien	FER ARC JU	Pas d'avis	
Chambre de commerce et d'industrie du Jura	CCIJ	Pas d'avis	
Parti chrétien social indépendant	PCSI	Oui	
Parti démocrate chrétien	PDC	Oui	
Delémont (Commune de)	Delémont	Non	Si la cantonalisation de l'impôt des personnes morales a lieu, un préciput en faveur des communes doit être mis en place. A ce stade, le projet n'est pas suffisamment défini et précis dans son application.
Lajoux (Commune de)	Lajoux	Oui	
Parti ouvrier et populaire jurassien	POP Jura	Pas d'avis	

Réponses	Décompte	Ratio
Oui	18	42.86%
Non	8	19.05%
Pas d'avis	16	38.10%

3. Quelles autres mesures proposez-vous ?

Organisme	Abréviation	Autres mesures	Remarques
Saulcy (Commune de)	Saulcy	aucune	
Swissmem (Caisse de comp.)	Swissmem	aucune	
Haute-Ajoie (Commune de)	Haute-Ajoie	aucune	
Les Genevez (Commune de)	Genevez	aucune	
Beurnevésin (Commune de)	Beurnevésin	aucune	
Conseil du Notariat	Conseil Notaria	aucune	
Breuleux (Commune des)	Breuleux	oui	Privilégier et mettre en œuvre des économies de fonctionnement au sein des services de l'Etat.
Caisse de compensation RCJU	CCJU	oui	En date du 31 octobre 2018, nous avons adressé à Madame l'Administratrice a.i. du Fonds de soutien aux formations professionnelles une proposition de modification législative de la loi concernant le fonds pour le soutien aux formations professionnelles (RSJU 413.12), par l'ajout d'un 3e alinéa à l'art. 9. Cette proposition de modification profiterait également à l'encaissement du financement des structures d'accueil de la petite enfance, étant donné que le projet d'art. 71a de la loi sur l'action sociale renvoie à l'art. 9 LFSFP. Voir annexe.
Bure (Commune de)	Bure	aucune	
Verts jurassiens	Verts	aucune	
Dampreux (Commune de)	Dampreux	aucune	
Parti libéral-radical jurassien	PLRJ	oui	Réduction de l'augmentation des déductions d'assurance-maladie pour atteindre en tout et pour tout 4 mios au lieu des 7,16 mios que les collectivités publiques et les paroisses devront compenser.
Parti Evangélique Jura	PEV JU	aucune	
Boncourt (Commune de)	Boncourt	oui	Il est important de prévoir une compensation globale suffisante en faveur des communes.
Clos du Doubs (Commune de)	Clos du Doubs	aucune	
Cornol (Commune de)	Cornol	aucune	

3. Quelles autres mesures proposez-vous ?

Organisme	Abréviation	Autres mesures	Remarques
Porrentruy (Commune de)	Porrentruy	aucune	
Unia Transjurane	Unia	oui	Nous serions favorables à des mesures de compensation directes pour les salariés comme : - la mise en place d'un fonds de retraite anticipée pour les travailleurs âgés et financé par une cotisation sur les salaires sur le modèle des PC famille dans la canton de Vaud; - des mesures de requalification des travailleurs, en particulier des travailleurs âgés. Il nous semblerait pertinent au vu des effets à attendre de la digitalisation et de ses conséquences sur l'employabilité des travailleurs âgés et moins qualifiés qu'une partie des bénéfices générés par la baisse d'impôt prévue soit affectée à des mesures pour le monde du travail.
Le Noirmont (Commune de)	Noirmont	aucune	
Ordre JU et NE des experts comptables	ONJEC	oui	Imputation de l'impôt sur le capital à l'impôt sur le bénéfice. Maintien de la déduction actuelle de l'imposition des dividendes.
Courgenay (Commune de)	Courgenay	aucune	
Syndicat fonction publique	CDS	oui	Une amélioration globale des salaires par l'imposition de CCT de force obligatoire dans tous les domaines d'activité économiques, une application incontournable de l'adaptation des salaires au renchérissement, toute autre mesure susceptible d'améliorer la masse salariale globale des employés qui résident dans le Jura. Voici à nos yeux des mesures efficaces pouvant assurer des rentrées fiscales plus importantes pour les collectivités publiques, tout en envisageant à revenus imposables égaux, une baisse de la pression fiscale chère à certains dans notre république.
Courtedoux (Commune de)	Courtedoux	aucune	
Association jurassienne des communes	AJC	aucune	

3. Quelles autres mesures proposez-vous ?

Organisme	Abréviation	Autres mesures	Remarques
Conseil de la collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et canton du Jura	CCECCR	aucune	
Courrendlin (Commune de)	Courrendlin	aucune	
Haute-Sorne (Commune de)	Haute-Sorne	aucune	
Combat socialiste et Parti ouvrier et populaire	CS-POP	aucune	
Montfaucon (Commune de)	Montfaucon	aucune	
Ordre Romand des Experts fiscaux - Section Jura	OREF-JU	oui	Imputation de l'impôt sur le capital à l'impôt des bénéfices. Maintien de la déduction actuelle de l'imposition des dividendes.
Eglise réformée du canton du Jura	ERCJ	aucune	
Parti socialiste jurassien	PSJ	aucune	
Bourrignon (Commune de)	Bourrignon	aucune	
Alle (Commune de)	Alle	aucune	
Caisse de Compensation pour allocations familiales FER CCAF	FER CCAF	aucune	
Fédération des Entreprises romandes de l'Arc jurassien	FER ARC JU	aucune	
Chambre de commerce et d'industrie du Jura	CCIJ	oui	Instauration d'un instrument de "bouclier fiscal" à partir d'un certain seuil d'imposition si l'imposition des dividendes est passée à 70% dans le canton.
Parti chrétien social indépendant	PCSI	aucune	
Parti démocrate chrétien	PDC	aucune	
Delémont (Commune de)	Delémont	aucune	

3. Quelles autres mesures proposez-vous ?

Organisme	Abréviation	Autres mesures	Remarques
Lajoux (Commune de)	Lajoux	aucune	
Parti ouvrier et populaire jurassien	POP Jura	aucune	

Réponses	Décompte	Ratio
Oui	9	21.43%
Aucune	33	78.57%

4. Remarques générales

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Saulcy (Commune de)	Saulcy	non	
Swissmem (Caisse de comp.)	Swissmem	non	
Haute-Ajoie (Commune de)	Haute-Ajoie	non	
Les Genevez (Commune de)	Genevez	non	
Beurnevésin (Commune de)	Beurnevésin	non	
Conseil du Notariat	Conseil Notaria	oui	Nous regrettons l'absence d'unité de la matière. Il n'y a en effet plusieurs propositions qui n'ont aucun lien avec le PF 17 ou avec la fiscalité des entreprises.
Breuleux (Commune des)	Breuleux	non	
Caisse de compensation RCJU	CCJU	non	
Bure (Commune de)	Bure	non	
Verts jurassiens	Verts	non	
Dampreux (Commune de)	Dampreux	non	
Parti libéral-radical jurassien	PLRJ	oui	Attention au niveau de la taxation des dividendes de ne pas entraver la remise ou la vente d'entreprises et ainsi de faciliter la transmission d'entreprises. Dans le Jura, la plupart des petites et moyennes entreprises sont détenues par des familles. La remise ou la reprise d'une société est un enjeu très important.
Parti Evangélique Jura	PEV JU	oui	Avant tout, une réduction des charges du Canton de manière à pouvoir réduire les impôts sans les augmenter par ailleurs. Cela serait de la véritable compétitivité.
Boncourt (Commune de)	Boncourt	non	

4. Remarques générales

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Clos du Doubs (Commune de)	Clos du Doubs	oui	Les communes subiront des baisses significatives de recettes fiscales, qui pourraient dans de nombreux cas s'avérer insurmontables sans une hausse de la quotité d'impôt. L'effet "de faveur" escompté sur les entreprises sera ainsi en partie annihilé d'une part et d'autre part la pression fiscale serait majoritairement reportée sur les personnes physiques. De plus, la réduction des rentrées fiscales aura une incidence directe sur la péréquation financière entre les communes puisque les montants à disposition seront forcément en baisse. Nous demandons que le Canton prenne des mesures financières qui permettront de neutraliser les effets du PF 17 au moins sur la péréquation financière. Cela pourrait se concrétiser par une répartition différente de l'impôt des frontaliers par exemple. En complément, nous souhaitons que la perte fiscale des communes soit compensée par un nouveau mode de répartition des charges entre le Canton et les communes.
Cornol (Commune de)	Cornol	oui	La vision globale du Gouvernement est légitime, afin que le canton reste attractif pour les entreprises. La stratégie globale est intéressante, malgré le manque à gagner. Mais attention entre les propositions et la réalité. Il faudra pouvoir s'adapter en fonction des décisions des autres cantons dans ces domaines. On constate un fossé toujours plus grand entre les riches et la classe moyenne.
Porrentruy (Commune de)	Porrentruy	oui	Le projet intervient à un moment compliqué pour les communes puisque les effets de la nouvelle répartition des charges ne sont pas connus. La crainte d'un impact négatif sur les communes par la nouvelle répartition des charges et l'annonce d'une réduction des recettes par le projet RFFA sont sources de nombreuses craintes pour les communes et pour notre commune en particulier. Il serait particulièrement judicieux de mener de front le projet RFFA et celui de la nouvelle répartition des charges de façon à coordonner leur mise en œuvre pour permettre aux communes, principales entités touchées aux côtés de l'Etat, de savoir à quoi s'en tenir et s'organiser en conséquence plutôt que de subir. Nous regrettons la méthode de réponse OUI / NON, qui est sans nuance.

4. Remarques générales

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Unia Transjurane	Unia	oui	Nous regrettons que la consultation n'ait pas démarré sur un échange de point de vue entre le Canton et les partenaires sociaux et qu'elle se soit limitée à une présentation préalable du projet du Gouvernement. L'absence de mesure directe pour les salariés indépendamment de leur statut civil est problématique (voir nos propositions de mesures sous point 3).
Le Noirmont (Commune de)	Noirmont	oui	Ce projet de modification de la loi d'impôt profite essentiellement aux PM au détriment des PP qui devront assumer à l'avenir ces pertes fiscales. De plus, nous ne connaissons pas les incidences pour les communes.
Ordre JU et NE des experts comptables	ONJEC	oui	Notre ordre tient à relever l'excellente présentation du projet et surtout la qualité de la documentation.
Courgenay (Commune de)	Courgenay	oui	Personnes physiques vont payer le prix (suppression baisse linéaire). Pour encourager le développement des zones AIC dans le Jura, ne peut-on pas imaginer passer directement à 15% pour les entreprises qui s'y implantent ?
Syndicat fonction publique	CDS	oui	Nous espérons que l'absence de question 2.7 est juste due à une erreur de numérotation et qu'il n'en existe effectivement pas. Nous confirmons notre désaccord avec le projet fédéral d'abord, jurassien ensuite, qui présentent des risques de détérioration massive des prestations publiques. Des pertes d'emplois dans ce secteur sont inévitables. Nous doutons que des créations d'emplois dans les entreprises bénéficiant de ces nouveaux cadeaux fiscaux viennent compenser ces pertes. Ce projet ne profitera pas, à notre avis, à la grande majorité de la population qui verra au contraire sa qualité de vie se péjorer en raison de la disparition de plusieurs prestations dont elle bénéficie aujourd'hui.
Courtedoux (Commune de)	Courtedoux	non	

4. Remarques générales

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Association jurassienne des communes	AJC	oui	<p>Dans le rapport du Gouvernement est indiqué le coût du projet pour le Canton se chiffrant par étape entre CHF 10 et 11 millions par année pour la première étape, soit 21 millions, pour la deuxième étape et la dernière entre CHF 12 et 13 millions. Le Gouvernement a voulu être prudent dans ses projections et mise sur 5 années de mise en œuvre avec un premier retour sur investissement dès la 5ème année, analyse prudente pour laquelle le Gouvernement a voulu opter.</p> <p>On peut estimer le coût total à CHF 57 millions (ayant déjà pris en compte pour la troisième étape un retour sur investissement de CHF 2'400'000.-). A partir de 2024, lorsque les mesures auront déployé leurs effets, on mise sur un retour sur investissement de CHF 4'000'000.-, soit CHF 1'600'000.- de plus que lors de la troisième étape.</p> <p>Bien que dans le cadre du programme d'économie OPTI-MA, une réserve de politique budgétaire soit dotée à CHF 26.5 millions, le Comité AJC émet des craintes à l'égard des finances cantonales. Comment le Gouvernement a-t-il prévu de compenser la perte jusqu'en 2024 de 57 millions alors que la réserve se monte à 26,5 millions ?</p> <p>Néanmoins, le Comité AJC est conscient de la difficulté de l'exercice et salue les mesures proposées, car ne rien faire serait le pire des scénarii.</p> <p>En conclusion, le Comité AJC est favorable dans sa globalité à l'ensemble des mesures proposées et salue l'ingéniosité de certaines pouvant être concurrentielles avec celles des cantons voisins. A cela s'ajoute que le retour sur investissement a été jugé comme « prudent » par le Gouvernement et qu'il devrait augmenter les années suivantes; cette augmentation n'a pas été chiffrée dans le rapport.</p>

4. Remarques générales

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Conseil de la collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine de la République et canton du Jura	CCECCR	Non	
Courrendlin (Commune de)	Courrendlin	Non	
Haute-Sorne (Commune de)	Haute-Sorne	oui	On nous demande de nous positionner sur un projet de réforme fiscale qui aura des incidences importantes sur les finances publiques et notamment celles de notre commune. Nous aurions préféré pouvoir nous positionner une fois connu le projet de répartitions des charges canton / commune. Adhérer à un projet de réforme fiscale alors que la répartitions des charges canton / commune n'est pas connu est un risque bien trop élevé pour être pris.
Combat socialiste et Parti ouvrier et populaire	CS-POP	oui	A notre sens, une réforme fiscale pour les entreprises doit être neutre d'un point de vue budgétaire pour l'Etat. De plus, les mesures applicables ne doivent pas favoriser des artifices comptables qui seront indécélables par l'Etat et permettront aux entreprises artificiellement l'impôt sur le bénéfice réel.

4. Remarques générales

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Montfaucon (Commune de)	Montfaucon	oui	<p>Répondu par l'affirmative à tous les points présentés, sans commentaire, au titre de soutien à la politique menée par le Gouvernement dans ce difficile dossier de projet fiscal.</p> <p>Cependant, nous tenons à apporter les commentaires suivants au projet fiscal RFFA et à la stratégie de mise en œuvre cantonale de la réforme de la fiscalité des entreprises.</p> <p>Selon nous, il eût été très utile de lier cette réforme avec le dossier en cours concernant la répartition des tâches et charges entre le canton et les communes, ainsi qu'avec le projet de cantonalisation de l'impôt des personnes morales. En effet, il nous apparaît aujourd'hui inopportun de suivre les recommandations faites aux exécutifs communaux préconisant de se doter d'un outil de planification financière, alors que nous ne connaissons pas, pour l'heure, les incidences que ces différents projets auront sur nos comptes communaux.</p> <p>Les pertes fiscales annoncées nous apparaissent très préoccupantes au vu de l'état actuel de nos finances communales.</p> <p>A notre avis, les « cadeaux » fiscaux accordés aux entreprises ne sont pas assortis de mesures compensatoires suffisantes. Plus de 6 % de baisse fiscale au terme de l'entrée en force de toutes les mesures mériteraient un effort plus important des entreprises sises sur notre territoire cantonal.</p>
Ordre Romand des Experts fiscaux - Section Jura	OREF-JU	oui	Notre ordre tient à relever l'excellente présentation du projet et surtout la qualité de la documentation.
Eglise réformée du canton du Jura	ERCJ	non	

4. Remarques générales

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Parti socialiste jurassien	PSJ	oui	De manière générale, nous nous étonnons que toutes les discussions politiques tournent en général sur la question de la santé financière de l'Etat et que le projet qui nous occupe ici semble d'une évidence toute faite pour le Gouvernement jurassien. Ce projet, ajouté à d'autres en cours (RPT, initiative populaire sur les plaques, etc.), risque de plonger les finances publiques dans une situation extrêmement précaire. En ajoutant à cela le mécanisme sévère du frein à l'endettement, l'Etat jurassien (et les communes) risquent des années plus que "compliquées" d'un point de vue financier. En conséquence de quoi, il y a fort à parier que ce sont d'autres domaines qui feront les frais d'une telle politique (environnement, formation, social, santé ou encore culture). En l'état, le Parti socialiste jurassien n'acceptera pas cette réforme. Il faudrait, pour cela, que les mesures proposées soient responsables financièrement, que les mesures sociales le soient réellement (augmentation des allocations familiales), que la nouvelle répartition des charges entre l'Etat et les communes soit connue, et enfin que le Gouvernement nous indique ses projections financières pour les années à venir.
Bourrignon (Commune de)	Bourrignon	non	
Alle (Commune de)	Alle	oui	La commune d'Alle félicite et salue l'initiative, notamment le contenu novateur du projet. Cependant, la diminution des rentrées fiscales cantonales aura une inévitable incidence sur l'exercice qui consiste à équilibrer le compte de résultat cantonal et en cascade les comptes de résultats communaux.

4. Remarques générales

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Caisse de Compensation pour allocations familiales FER CCAF	FER CCAF	oui	<p>En qualité de Caisse de compensation d'allocations familiales (la 2ème la plus importante active dans le canton du Jura), nous n'avons pas de légitimité pour exprimer un avis sur le projet mis en consultation.</p> <p>C'est pourquoi nous n'avons exprimé ci-dessus aucun avis particulier.</p> <p>Nous nous permettons de vous renvoyer à cet égard à la prise de position de notre association fondatrice, la Fédération des Entreprises Romandes de l'Arc jurassien (FER-Arcju).</p> <p>Par contre, comme organe d'exécution appelé à percevoir - si la mesure devait être agréée - la contribution aux frais de fonctionnement des structures d'accueil de l'enfance, nous nous sentons habilité à émettre un avis sur les modalités de perception ainsi que sur l'indemnisation de perception.</p> <p>Vous trouverez ci-après notre prise de position.</p> <p>Projet de modification de la Loi sur l'action sociale Art. 71a lit. 3</p> <p>Il est prévu à cet article que le Gouvernement fixe, par voie d'ordonnance, les modalités de perception de la contribution ainsi que l'indemnisation des organes chargés de celle-ci.</p> <p>A cet égard, nous demandons que la future ordonnance soit mise en consultation auprès de la Commission consultative en matière d'allocations familiales avant qu'elle ne soit publiée.</p> <p>A ce stade, nous plaidons d'ores et déjà pour que les modalités de perception se calquent sur celles prévalant pour le Fonds de soutien aux formations professionnelles. Ceci autant pour faciliter la tâche des organes percepteurs que pour celles des entreprises contributrices.</p> <p>Attendu que des travaux de mise en place seront nécessaires pour permettre de percevoir la contribution, d'établir les décomptes idoines à l'attention de l'autorité compétente, d'effectuer les versements, etc. nous sollicitons, pour ce faire, qu'une contribution forfaitaire unique soit allouée à chaque caisse d'allocations familiales. Son montant pourra être discuté dans le cadre de la Commission consultative en matière d'allocations familiales au moment de la consultation sur l'ordonnance d'application.</p> <p>Si nous préconisons que les modalités de perception soient les mêmes que celles prévalant pour le Fonds de soutien aux formations professionnelles, nous demandons néanmoins que les dispositions actuelles de l'art. 5 de l'ordonnance concernant le Fonds de soutien aux formations professionnelles ne soient pas reprises.</p> <p>Nous considérons que ces dispositions occasionnent un surcroît de travail pour les organes de perception qui pourrait très facilement être rémunéré au travers de l'indemnisation qui leur est versée.</p> <p>C'est pourquoi nous demandons que l'indemnisation des caisses d'allocations familiales soit portée à 3% des montants facturés (comme pour le fonds de formation) mais sans prévoir d'indemnité pour les cas de poursuite ou d'acte de défaut de bien. Ainsi, compte tenu d'une contribution de 0,08% perçue auprès des employeurs, le surcroît d'indemnisation permettra de couvrir les frais des cas au contentieux.</p>

4. Remarques générales

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Fédération des Entreprises romandes de l'Arc jurassien	FER ARC JU	oui	La baisse de la fiscalité des entreprises crée une différence davantage marquée de traitement fiscal entre personnes morales et entreprises en raison individuelle. Ces dernières seront tentées de transformer leur statut juridique. Mais il faut encore qu'elle le puisse. Ce faisant, Le statut d'indépendant étant mis en danger. Nous demandons qu'une réflexion soit entamée pour que l'imposition des personnes de condition indépendantes soit, elle aussi, réduite.
Chambre de commerce et d'industrie du Jura	CCIJ	non	
Parti chrétien social indépendant	PCSI	oui	Quid de la solidarité confédérale? Il est décevant qu'un taux unique n'ait pu être imposé sur le plan fédéral, pour éviter cette concurrence fiscale malsaine. Quid de la relation canton/communes ? Il est difficilement acceptable pour les communes d'accepter un tel projet alors que le groupe "répartition des tâches Etat/Communes" n'a pas encore précisé les rôles de chacun, tout comme mesuré les conséquences d'une cantonalisation de l'impôt des personnes morales. Mais globalement, il apparaît qu'un équilibre a été recherché entre la capacité fiscale du Canton et un maintien d'une certaine attractivité.

4. Remarques générales

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Parti démocrate chrétien	PDC	oui	<p>Dans le rapport du Gouvernement est indiqué le coût du projet pour le Canton se chiffrant par étape entre CHF 10 et 11 millions par année pour la première étape, soit 21 millions, pour la deuxième étape et la dernière entre CHF entre 12 et 13 millions. Le Gouvernement a voulu être prudent dans ses projections et mise sur 5 années de mise en œuvre avec un premier retour sur investissement dès la 5ème année, analyse prudente pour laquelle le Gouvernement a voulu opter.</p> <p>On peut estimer le coût total à CHF 57 millions (ayant déjà pris en compte pour la troisième étape un retour sur investissement de CHF 2'400'000.-). A partir de 2024, lorsque les mesures auront déployé leur effet, on mise sur un retour sur investissement de CHF 4'000'000.-, soit CHF 1'600'000.- de plus que lors de la troisième étape.</p> <p>Bien que dans le cadre du programme d'économie OPTI-MA, une réserve de politique budgétaire soit dotée à CHF 26.5 millions, le PDC Jura émet des craintes à l'égard des finances cantonales. Comment le Gouvernement a-t-il prévu de compenser la perte jusqu'en 2024 de 57 millions alors que la réserve se monte à 26,5 millions ?</p> <p>Néanmoins, le PDC Jura est conscient de la difficulté de l'exercice et salue les mesures proposées, car ne rien faire serait le pire des scénarii.</p> <p>En conclusion, le PDC Jura est favorable dans sa globalité à l'ensemble des mesures proposées et salue l'ingéniosité de certaines pouvant être concurrentielles avec celles des cantons voisins. A cela s'ajoute que le retour sur investissement a été jugé comme « prudent » par le Gouvernement et qu'il devrait augmenter les années suivantes; cette augmentation n'ayant pas été chiffrée dans le rapport.</p> <p>Demeure la problématique des charges de l'Etat continuant d'augmenter avec la proposition dans le budget d'une augmentation de CHF 1 million pour les conseillers des ministres. Cette nouvelle charge devrait être ajournée car les finances publiques en seraient trop affectées.</p>
Delémont (Commune de)	Delémont	non	
Lajoux (Commune de)	Lajoux	non	

4. Remarques générales

Organisme	Abréviation	Réponse	Remarques
Parti ouvrier et populaire jurassien	POP Jura	oui	A notre sens, une réforme fiscale pour les entreprises doit être neutre d'un point de vue budgétaire pour l'Etat. De plus, les mesures applicables ne doivent pas favoriser des artifices comptables qui seront indécélables par l'Etat et permettront aux entreprises artificiellement l'impôt sur le bénéfice réel.

Réponses	Décompte	Ratio
Oui	23	54.76%
Non	19	45.24%